



2021 – 2029

—
PROJET
SPORTIF LOCAL
—

Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	DEFINITIONS, METHODOLOGIE ET CALENDRIER D'ELABORATION	4
III.	DIAGNOSTIC.....	6
A.	Pratique sportive : les grandes caractéristiques	6
B.	Pratiques et publics : du loisir à la performance	7
C.	Equipements sportifs : un parc complet et adapté, mais à entretenir et améliorer	8
D.	Gouvernance du sport et vie associative : une vitalité certaine, et des inquiétudes	10
E.	Le sport, levier de développement et de rayonnement	11
IV.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	12
A.	Acteurs et vie associative	12
B.	Equipements et infrastructures.....	12
C.	Performance	13
D.	Public et mixité des pratiques	13
E.	Rayonnement de la Ville.....	14
F.	« Sport-Santé » et « Sport-Loisir »	14
V.	PLAN D'ACTION.....	16
A.	Acteurs et vie associative	16
B.	Equipements et infrastructures.....	17
C.	Performance	19
D.	Public et mixité des pratiques	20
E.	Rayonnement de la Ville.....	21
F.	« Sport-Santé » et « Sport-Loisir »	23
VI.	EVALUATION.....	25
VII.	ANNEXES – FICHES ACTIONS.....	26

I. INTRODUCTION



Dominique Bréjeon, Maire de Saint-Barthélemy-d'Anjou

La commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou se dote d'un nouveau projet sportif local.

Je voudrais, en premier lieu, remercier tous les acteurs du monde sportif et les services pour son élaboration et sa rédaction. Il a fallu une année d'un travail collaboratif pour aboutir à ce projet partagé, dont je salue l'ambition de construire une véritable politique locale du sport.

Notre ville, réputée pour son offre sportive, devait faire le point sur l'existant par un diagnostic le plus exhaustif possible, se donner des orientations et des objectifs précis.

Ce projet, pour les 8 ans à venir, sera une feuille de route, un guide pour des actions concrètes auprès de nos jeunes et moins jeunes.

Dans le respect de ces engagements, il sera bon de l'évaluer régulièrement et de l'adapter, si nécessaire, en fonctions des besoins, des pratiques et des ressources communales.

J'aurai une dernière pensée pour saluer l'action de nos bénévoles. Sans eux, rien ne serait possible

Et gardons à l'esprit que le sport est vecteur d'éducation, de socialisation et source d'épanouissement



Daniel Vicente, adjoint à la citoyenneté, au sport et au numérique

Notre commune est riche grâce à sa diversité associative, et le sport en est une partie importante.

Ensemble, associations sportives, Office Bartholoméen du Sport et Ville, nous avons voulu définir pour les prochaines années les grands axes de la politique sportive.

Après un an de réflexion, avec des échanges de grande qualité, le nouveau projet sportif bartholoméen prend vie et vient remplacer celui qui a été lancé en 2010.

Ce nouveau projet tient compte de l'évolution de la société, de notre patrimoine sportif et des forces de nos associations. Dans une démarche portée par le service Education enfance et sport de la ville, nous avons pu faire un diagnostic sportif précis. Ce diagnostic a permis de définir 18 orientations majeures, 32 objectifs et 51 actions à mettre en œuvre dans les années à venir.

Les valeurs du sports universelles tel que le respect, l'engagement, le gout de l'effort et l'épanouissement façonnent l'individu et notre société. Ce projet sportif local en devient le fer de lance pour notre commune.

Cet immense travail réalisé n'est que le début d'une belle aventure sportive et les années à venir seront sportivement riches.

Un grand merci à l'ensemble des contributeurs qui viennent de poser un pilier sportif majeur pour notre commune.

II. DEFINITIONS, METHODOLOGIE ET CALENDRIER D'ELABORATION

Le projet sportif communal ou projet sportif local est un document cadre dont la vocation est de définir concrètement le cadre d'action dans lequel va se décliner la politique sportive de la commune.

Une politique publique, quelle qu'elle soit, est à la croisée de plusieurs éléments. C'est en effet à la fois l'affirmation d'une ambition, d'une volonté et de priorités politiques, un regard porté sur le territoire, l'identification de besoins, et enfin l'expression de volontés et de désirs des acteurs locaux de cette politique.

Dès lors, l'élaboration du projet sportif local requière tout à la fois du temps et de la participation. Son écriture a été conduite de manière classique, selon les principes de la méthodologie de projet.

Ainsi, un comité de pilotage a été constitué, composé d'élus, de techniciens et de l'Office Bartholoméen du Sport agissant comme représentant du monde sportif. Ce comité de pilotage s'est réuni une première fois en février 2021 afin de valider la méthode d'élaboration du projet.

Cette méthode de travail a ensuite été présentée aux acteurs du monde sportif lors d'une première réunion plénière en avril 2021. Il a d'emblée été décidé de travailler par thématiques :

- Acteurs et vie associative
- Equipements et infrastructures
- Performance
- Publics et mixité des pratiques
- Rayonnement de la Ville
- « Sport -Santé » et « Sport-Loisir »

Ensuite, le travail a été conduit en plusieurs phases et confié à des groupes composés de représentants des associations sportives communales, animés chacun par des membres du comité de pilotage.

Phase 1 : Diagnostic

L'enjeu d'un travail de diagnostic n'est pas seulement de dresser un état des lieux, qui bien qu'indispensable reste insuffisant. Il s'agit également de mettre celui-ci en perspective afin d'éclairer les choix prioritaires qui seront ensuite appelés à être retenus et déclinés en actions qui permettront de combler les manques, enrichir l'offre.

Les groupes de travail ont déterminé les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire sur le champ thématique qu'ils traitaient. Pour ce faire, ils ont pu s'appuyer sur deux documents supports (l'étude sur le bâti et la pratique sportive commandée par la Ville en 2019 et le projet sportif local de 2012) ainsi que sur leur expérience et leurs connaissances tirées du terrain. Ils ont également évalué, toujours dans leur champ thématique, le degré de réalisation des actions prévues au précédent projet sportif local.

La matrice issue de chacun des groupes thématiques a servi de base à l'écriture du diagnostic global.

Enfin, ce travail des groupes a été enrichi de deux questionnaires, l'un conduit auprès de la population, l'autre auprès des associations sportives de la commune.

Phase 2 : Orientations & objectifs

A la lumière de ce constat mis en perspective, la seconde étape du travail a consisté à identifier les orientations prioritaires devant composer le projet sportif local. Les groupes de travail, à l'appui du diagnostic qu'ils avaient élaboré, ont identifié des axes de progrès. A ce stade, le travail consistait à décrire l'horizon rêvé, puis dans un second temps de le préciser en ciblant les résultats attendus (objectifs).

Ces deux premières phases menées de front (à l'exception des questionnaires conduits dans un second temps) se sont achevées en septembre 2021.

Phase 3 : Témoignages d'experts

A l'issue de ce travail, il était utile et intéressant de s'inspirer d'actions et réflexions conduites par ailleurs, afin à la fois d'enrichir et consolider ce qui avait déjà été travaillé, mais aussi de nourrir la réflexion sur des actions concrètes à conduire.

Une conférence s'est ainsi tenue en novembre 2021 avec deux intervenants : Brieuc Mathorez (Direction départementale du Ministère des sports) autour des tendances de la pratique sportive et Norbert Teisseire (président du comité départemental Sport pour Tous de Maine et Loire) autour des thématiques de santé et d'éducation, ou encore des leviers à la pratique d'activités.

Phase 4 : Plan d'action

Enfin, les groupes de travail se sont réunis de nouveau et ont listé et commencé à préciser les actions permettant d'atteindre les objectifs validés collectivement précédemment.

L'enjeu de cette phase est de rentrer complètement dans le concret et de commencer à planifier des actions qui sont ici détaillées, y compris en définissant les opérateurs chargés de les porter et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Cette définition des actions par les groupes s'est achevée en février 2022 et a été suivie d'un travail d'écriture par les animateurs des groupes et le service Education Enfance et Sport.

A chaque étape de ce travail, le comité de pilotage s'est réuni pour reformuler, hiérarchiser, prioriser et arbitrer les volontés formulées par les groupes de travail.

Ce document est donc le fruit de ces 14 mois de travail conduit en partenariat avec les acteurs du sport.

III. DIAGNOSTIC

Dans le cadre de l'élaboration du projet sportif local, le diagnostic a pour fonction de dresser un état des lieux le plus précis possible de la situation du sport sur la commune, afin d'éclairer les orientations prioritaires et de cibler des actions correspondant aux besoins.

Il ne s'agit pas juste de réaliser une photographie à un instant T qui donnerait un aperçu trop partiel, mais bien de mettre cet état des lieux en perspective, en analysant la trajectoire dans laquelle il s'inscrit. Il s'agit ainsi d'observer et d'évaluer les actions mises en œuvre au regard des ambitions du précédent projet sportif local.

Il convient également de mettre en perspective ces observations avec des tendances régionales et nationales, ou des enjeux plus globaux.

Le travail de diagnostic s'appuie sur une réflexion concertée et partagée avec les acteurs sportifs locaux et notamment :

- Une relecture des actions du précédent projet sportif local par les acteurs du sport
- Une vision subjective partagée par ces mêmes acteurs des forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de pratique sportive sur le territoire, dans le cadre d'une exploration thématique :
 - o Acteurs et vie associative
 - o Equipements et infrastructures
 - o Performance
 - o Public et mixité des pratiques
 - o Rayonnement de la ville
 - o Sport santé et sport loisirs
- Une enquête auprès des habitants complétée par 155 personnes
- Une enquête auprès des associations sportives complétée par 20 associations
- Une étude sur le bâti et la pratique sportive réalisée pour le compte de la Ville en 2019
- Le témoignage d'experts

Ce travail de diagnostic est ici présenté de manière synthétique et catégorisée, afin de dresser les enjeux majeurs pour le territoire.

La production exhaustive des groupes de travail ainsi que l'analyse détaillée des questionnaires figurent en annexe du projet sportif local.

A. Pratique sportive : les grandes caractéristiques

La très grande majorité des associations sportives de la commune est **affiliée à une fédération sportive**. De même, **60% des associations proposent de la pratique compétitive**. Lorsque celle-ci est proposée, elle est d'ailleurs relativement prisée par les adhérents puisqu'ils sont majoritaires dans 60% des associations engagées en compétition.

L'offre associative est dense. Ainsi, l'étude sur le bâti et la pratique sportive avait mis en lumière que le taux de clubs pour 10 000 habitants est supérieur aux indicateurs départementaux et nationaux, ainsi qu'à ce qui est observé sur Angers Loire Métropole.

La pratique sportive dans les associations Bartholoméennes est **majoritairement masculine**. Ainsi, 70% des clubs accueillent davantage d'hommes que de femmes. Par ailleurs, **certaines pratiques sportives sont très stéréotypées**, soit très féminines (gym, Qi Gong), soit très masculines (football, cyclisme, boule de fort, tennis de table).

Enfin, les associations sportives Bartholoméennes ont un rayonnement au-delà des frontières communales puisque **deux-tiers d'entre elles ont une majorité d'adhérents hors commune**. La notoriété de la commune apparaît à ce titre comme facilitant pour 85% des associations.

B. Pratiques et publics : du loisir à la performance

On constate que la **pratique sportive de loisirs** est proposée par **l'ensemble des associations**. Une étude récente conduite à l'échelle nationale a mis en lumière l'appétence grandissante du public pour une **pratique libre et avec des contraintes réduites**. Ce développement implique que les infrastructures permettant la pratique libre se développent. Par ailleurs, il convient en parallèle d'assurer la promotion de l'activité encadrée au sein des associations afin de ne pas fragiliser celles-ci et de les aider à diversifier ou réorienter leurs propositions. La possibilité de faire du **sport en famille** est ainsi demandée par de nombreuses personnes ayant répondu à l'enquête.

La pratique libre et diluée est plus difficile à caractériser et à accompagner, y compris lorsqu'il s'agit d'identifier les moyens nécessaires à son déploiement dans de bonnes conditions.

On note par ailleurs une évolution récente vers une meilleure considération de la santé par le sport. Le monde médical est encore difficile à intégrer, il y a là un axe de progrès évident.

Pour les autres types de pratique, il reste probablement des axes de développement pour les associations. En effet, le **sport-santé** est proposé par **40%** des associations, l'**handisport** par **10%**, et le **sport adapté tout comme les écoles de sport** ne sont représentés que dans **20% des associations**. Toutefois, 40% des associations disposent de labels spécifiques délivrés par leurs fédérations ou par le CROS, ce qui dénote une recherche de qualité. Ces labels portent sur la santé (5), la formation (3), la performance (2) ou encore la pratique féminine (1).

La Ville et le monde sportif sont convaincus des **valeurs et des bienfaits de la pratique sportive**. Les efforts faits de part et d'autre pour promouvoir le sport comme un vecteur d'intégration, d'éducation et d'amélioration de la santé vont dans ce sens. Ce travail gagnerait en efficacité et en visibilité si les liens entre les acteurs étaient renforcés.

Les **pratiques diversifiées se développent**, c'est une tendance qui s'observe tant à l'échelle nationale que régionale. Les associations Bartholoméennes participent évidemment à ce mouvement. Ainsi, et même si elle n'est pas encore massive, la **pratique adaptée et la pratique handi** ont tendance à se développer dans les clubs. Il s'agit d'une trajectoire que les acteurs trouvent essentiel d'encourager et conforter, ce qui passe nécessairement par des aménagements que ce soit au niveau des équipements, de l'organisation des associations (formation des personnels, communication...) ou encore en termes de promotion de ces pratiques (communication, événements fédérateurs...).

Le **vieillessement de la population** observable sur la commune est à la fois une force et une faiblesse. Si on l'envisage comme une richesse, on peut y voir un gisement d'activités nouvelles permettant l'intégration de tous et la promotion d'expériences intergénérationnelles.

Il y a aujourd'hui **peu d'actions en faveur de publics spécifiques**, même si les associations déclarent y porter un intérêt.

Les $\frac{3}{4}$ des associations proposant une pratique compétitive ambitionnent à la fois d'accompagner les jeunes dans la **recherche de performance**, mais également **d'élever le niveau des compétitions** dans lesquelles elles sont engagées. Les appuis dans cette recherche sont nombreux, à commencer par un environnement propice à la pratique compétitive : proximité d'Angers, nombre de clubs et d'adhérents important, présence d'étudiants, compétence des clubs et des encadrants... Des freins sont toutefois identifiés, parmi lesquels la **limite des infrastructures** qui bien que nombreuses et adaptées à la pratique « courante », ne sont pas pensées pour le haut niveau. Les **freins financiers et la volonté relative des clubs** sont également des limites identifiées à une pratique de haut niveau.



C. Equipements sportifs : un parc complet et adapté, mais à entretenir et améliorer

La commune dispose de très nombreux équipements sportifs, permettant de **couvrir des disciplines très variées**. Ainsi par exemple, le taux d'équipement pour 10 000 habitants en salles de grands jeux (halls de sport) est quasiment le double de ce qui est observé sur Angers Loire Métropole.

Les **équipements sont adaptés à la pratique**, et les horaires d'ouverture suffisamment larges pour couvrir celle-ci de manière satisfaisante, même si les créneaux en soirée sont saturés dans la quasi-totalité des équipements.

La **répartition géographique permet de bien mailler la commune** et ainsi chaque habitant peut bénéficier d'un équipement à proximité de chez lui. On constate d'ailleurs que ces équipements sportifs sont bien connus et identifiés par la population.

Une partie des équipements structurants dispose par ailleurs de tribunes permettant **l'accueil du public dans de bonnes conditions** selon 2/3 des associations.

Il existe également des **espaces de pratique en accès libre, mais en nombre insuffisant** au regard de l'évolution de ces modes de pratique sportive. Ainsi, les besoins suivants non couverts sont exprimés : boucle de running, skate-park ou encore espace de « street workout ».

Par ailleurs, **le parc est vieillissant**. Si des travaux sont régulièrement faits pour améliorer les conditions de pratique, l'enveloppe des bâtiments vieillit et des problèmes structurels sont observés avec leurs conséquences : les toitures sont en mauvais état, ce qui génère de nombreuses fuites et infiltrations.

L'isolation est absente ou insuffisante, avec un impact à la fois sur le confort de pratique et la consommation des fluides.

Dans les aménagements et travaux récents, on peut ainsi noter que l'éclairage de l'ensemble des complexes a basculé en LED au cours des 5 dernières années. Par ailleurs, 2 des 4 halls de sport ont vu leur sol sportif intégralement refaits, les deux autres ont bénéficié de réfections partielles. Enfin, de nombreux espaces ont été repeints, selon un programme encore en cours.

Dans cette optique, la Ville a programmé la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique qui permettra un état des lieux précis et l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement.

Enfin, certains projets de rénovation sont déjà à l'étude comme la rénovation du complexe de la Cressonnière en éco-complexe.

Les aménagements annexes à la pratique sportive gagneraient à être améliorés. Les vestiaires et espaces de convivialité sont parfois en nombre insuffisant, ou insuffisamment aménagés pour permettre un accueil dans de bonnes conditions. La signalétique est également insuffisante. L'accessibilité des équipements, qui est dans l'ensemble jugée plutôt bonne n'est cependant pas toujours parfaitement adaptée aux besoins.

Il ressort clairement un enjeu **d'entretien du patrimoine existant**, qui est conséquent et globalement adapté. A la marge, **de nouveaux équipements permettant de couvrir des pratiques en développement apporterait également un plus.**

L'identification des travaux permettant d'améliorer la pratique sportive était un axe de progrès identifié lors du précédent projet sportif local. Même si la méthode de recueil est encore perfectible, il est à noter que cela fonctionne et que les acteurs sportifs sont associés à la réflexion sur les aménagements dans les équipements.



D. Gouvernance du sport et vie associative : une vitalité certaine, et des inquiétudes

Les nombreuses associations sportives présentes sur la commune sont très identifiées par la population. Elles **existent pour la plupart d'entre elles depuis de nombreuses années** (95% des associations sportives ont plus de 10 ans, et 75% plus de 20 ans), même si celles qui étaient historiquement membre de l'association omnisport ont une existence propre assez récente.

Les **associations sont bien gérées** et entretiennent des liens constants et étroits avec leurs adhérents. La crise sanitaire a particulièrement mis en lumière ce point.

De nombreuses associations sont **employeuses**, ce qui conforte une logique professionnelle structurante dans l'accompagnement de la pratique sportive.

Les **relations entre les associations et la Ville sont bonnes**, cette dernière étant réactive face aux demandes des clubs.

De même, il existe de **nombreux partenariats**, notamment avec les acteurs éducatifs. Cependant, il faut souligner souvent un déficit de communication et des fonctionnements en silo qui privent les associations de ressources qu'une meilleure mutualisation permettrait. Cette approche transversale est chronophage, et le manque de temps est pointé par les acteurs comme le principal frein, bien davantage qu'un manque de volonté ou d'intérêt pour cette approche.

Un enjeu du nouveau projet sportif local consiste donc à développer les mutualisations et les partenariats divers (monde éducatif, entreprises, champ de la santé, de l'action sociale...).

Par ailleurs, les associations sportives disposent d'un **socle de bénévoles fidèles**. Cependant, la **difficulté à recruter de nouveaux bénévoles** est largement pointée. Cette difficulté n'est pas propre au territoire Bartholoméen. C'était un des axes de travail identifié lors du précédent projet sportif local pour lequel il n'y a pas eu d'évolution notable.

La situation des associations est ainsi empreinte de paradoxes.

Dans les côtés positifs, il faut noter la **présence de retraités**, vivier potentiel de bénévoles et gisement d'activités autour du sport et de la santé ; **l'arrivée régulière de nouveaux habitants** ou encore la présence **d'enfants et de jeunes** sur la commune avec des relations facilitatrices avec les acteurs éducatifs (établissements scolaires et Ville).

Pour les aspects négatifs, il faut souligner la « **volatilité** » du public, ou encore la difficulté des associations à fidéliser les bénévoles.

L'enjeu majeur consiste à résoudre cette équation : le fonctionnement des associations s'appuie sur des modes de gouvernance qui ont largement fait leurs preuves mais qui semblent moins correspondre aux aspirations des adhérents. La ligne de crête est dès lors étroite, entre d'un côté le maintien d'une gouvernance efficace mais avec le risque d'un essoufflement des acteurs qui ne serait pas compensé par leur renouvellement et de l'autre un changement de gouvernance vers une forme plus séduisante permettant d'attirer de nouveaux bénévoles mais dont la forme est à créer et ne présente pas à ce jour de garanties quant à son efficacité. Quoiqu'il en soit, le défi qui s'ouvre aux associations va bien au-delà du regret de l'évolution des comportements, réelle ou fantasmée, vers davantage d'individualisme. Il s'agit avant tout de tirer profit des nouvelles formes de pratique et d'engagement prisées par les habitants.

E. Le sport, levier de développement et de rayonnement

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou est réputée pour la pratique sportive. L'enquête à destination des habitants montre ainsi que 2/3 des répondants jugent la commune dynamique et mettent en avant la diversité des pratiques disponibles mais aussi la tenue de manifestations sportives de bon niveau. Sont ainsi cités le cross du Courrier de l'Ouest, les compétitions nationales en athlétisme, tennis et badminton, ou encore les matches de gala de volley-ball.

Le territoire dispose également de nombreux atouts pour rayonner par le biais de l'activité sportive : infrastructures, historique des clubs, niveau de pratique, structuration des associations, supports de communication... Des améliorations sont toutefois souhaitables sur ces différents plans.

Les répondants au questionnaire indiquent prendre l'information à des sources très variées, ce qui plaide pour le développement d'une communication multi-canal.



IV. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

A la lecture de ce diagnostic, des orientations claires se sont détachées des groupes de travail. En effet, les faiblesses identifiées guident d'emblée vers des souhaits de remédiation.

Par ailleurs, les forces et potentialités du territoire permettent également de cibler des possibles qui renforceront ces souhaits.

Les orientations prioritaires, horizon rêvé des contributeurs au projet sportif local trouvent illustration dans des objectifs qui viennent les préciser en pointant les résultats attendus, c'est-à-dire ce sur quoi la réussite du projet sera mesurée.

Chaque thématique du projet se décline donc en orientations et objectifs.

A. Acteurs et vie associative

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou bénéficie de la présence de très nombreuses associations. Celles-ci n'échappent pas à des tendances de pratiques pouvant s'apparenter à de la consommation ainsi qu'aux difficultés de recrutement de bénévoles. En matière de bénévolat, il faut **parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents des associations deviennent plus acteurs que consommateurs**. Pour cela, il faut à la fois *faire comprendre ce que veut dire être bénévole* et *accompagner, former et valoriser les bénévoles*.

La persistance dans le temps de l'engagement et la qualité qui en découle repose sur de nombreux facteurs dont l'action collective, l'appartenance à une communauté partageant des préoccupations communes et dont les membres s'enrichissent mutuellement de leurs « bonnes pratiques ». Il s'agit là de **fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques**. Dans cette optique, le double objectif est d'**avoir une structure pour fédérer les services, opérationnelle d'ici 2023 (OBS)** et d'**établir un partenariat gagnant-gagnant entre l'OBS, les associations et la Ville**.

B. Equipements et infrastructures

La Ville de Saint-Barthélemy-d'Anjou dispose de nombreux équipements sportifs dans l'ensemble de bonne qualité et adaptés à la pratique, bien que pour certains vieillissant et nécessitant d'être rénovés. Pour améliorer leurs conditions de pratiques, les utilisateurs pourront **disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique**. Pour cela, il faut quand cela est nécessaire *rénover et améliorer les équipements sportifs*. Par ailleurs, dans la logique environnementale poursuivie par la commune, un second objectif consiste à **rendre les complexes et équipements sportifs, ainsi que leurs abords, respectueux de l'environnement**. Enfin, pour que chacun puisse pratiquer dans de bonnes conditions, les aménagements veilleront à **rendre les complexes accessibles en cheminement doux, sécurisés et avec une signalétique adaptée et accessibles pour tous et tous les handicaps (stationnement, cheminement, et en lien avec les transports)**.

Les utilisateurs sont nombreux, la Ville à l'ambition de **Répondre aux différents besoins des sportifs et des associations** notamment en leur permettant de **disposer d'espaces annexes adaptés**

Enfin, quand des travaux sont engagés, la bonne pratique exige de **travailler en concertation entre tous les partenaires pour avoir un partage plus collaboratif des activités, des travaux et des évènements sur les équipements sportifs**. Un moyen de permettre cela est à terme de **disposer d'outils de partage des informations et de processus de recueil des besoins et validation (activités, évènements, travaux)**.

C. Performance

La pratique sportive prend de nombreuses formes. La plupart des associations Bartholoméennes sont engagées en compétition et se fixent des objectifs de performance.

Le travail en commun autour d'outils permettant de **disposer de structures communes (salle de musculation, salle de travail...)** et **d'une structuration organisationnelle pour développer la performance (mutualisation des pratiques)** est au cœur d'une approche qui permettra de **créer des pôles par site pour favoriser la mutualisation (structuration finale pour 2026)** et dans un second temps de **créer un pôle d'entraîneurs pour échanger et apporter des compétences sur le développement de la performance sportive, coordonné par l'OBS**.

Cette recherche peut s'accompagner dans le cadre du projet sportif local par des réflexions permettant de **mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance**. Il est ainsi proposé de **créer un pôle santé en développant le conventionnement avec les professionnels de santé** au sein duquel on pourra **développer des actions de prévention en direction des acteurs du sport** et également **mettre en commun des actions de préparation à la compétition par les clubs volontaires**.

Pour viser la performance, il faut également **affirmer une volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif d'accéder au haut niveau**. Pour faciliter la création de cette culture commune, il est souhaitable de **développer des rencontres municipalité-clubs en dehors des Assemblées Générales**. Enfin, les associations pourront formuler l'ambition d'**avoir des équipes évoluant à haut niveau (nombre et temporalité à définir)**.

D. Public et mixité des pratiques

Il existe une grande quantité de pratiques qui parfois cohabitent à distance mais pour autant, le sport est un vecteur de rencontre. Il est dès lors extrêmement bénéfique de **créer du lien entre les différentes générations et faire connaître et reconnaître les valeurs du sport**. A ce titre et pour répondre à des désirs de familles, des actions permettront de **développer le sport en famille**. Ces valeurs qui rassemblent seront également le ciment permettant de **porter des actions conjointement entre associations sportives et le Village Pierre Rabhi**. Enfin, les acteurs portent collectivement la responsabilité de **faire valoir le rôle éducatif du sport**.

La pratique d'activités sportives doit pouvoir être accessible à tous. Pour autant, des publics sont empêchés. L'ambition de ce projet est donc de **lever les freins à la pratique du sport des habitants, de préférence sur la commune**. Ces freins sont variés, mais des actions ciblées permettront de **favoriser la pratique du sport pour les parents solos** ou encore de **développer les aides pour les familles en difficulté**.

Enfin, le sport peut également revêtir une dimension inclusive pour les personnes en situation de handicap et certaines pratiques s'y prêtent très bien. Il ne faut pas pour autant perdre de vue les besoins spécifiques nécessitant des aménagements spécifiques (qu'ils soient physiques ou

organisationnels) permettant aux associations d'offrir des pratiques adaptées en se fixant pour défi de **permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver son sport**, ce qui passe pour les associations par le fait d'**avoir des encadrants handisport ou sport adapté dans un maximum de clubs**.



E. Rayonnement de la Ville

L'offre sportive est riche sur la commune et par ailleurs, le sport est un outil permettant de faire rayonner Saint-Barthélemy-d'Anjou. Une stratégie de promotion peut **faire du sport le fer de lance de la commune pour lui permettre de rayonner et attirer de nouveaux habitants par le dynamisme de la Ville**. Dans une logique mixant activité et promotion de la commune, il est envisagé de **créer une offre de parcours nature (boucle nature) sur les lieux emblématiques**. Cette action et d'autres auront pour objectif de **valoriser le sport sur la commune**.

Cette diversité de l'offre, bien mise en valeur peut conduire à **faire de Saint-Barthélemy-d'Anjou un lieu de découverte du sport où chacun puisse pratiquer en fonction de ses attentes, en club ou en pratique libre, pour la performance ou le loisir**. Afin de ne laisser personne en chemin et de faire rayonner la Ville via des valeurs positives véhiculées par le sport, le projet visera à **faciliter la pratique sportive des jeunes** mais également à **promouvoir la citoyenneté autour du sport**.

Le rayonnement de la Ville par le sport est aussi celui des associations sportives. Celles-ci sont souvent aujourd'hui insuffisamment armées pour communiquer de manière efficace. Il s'agit ici d'**accompagner les associations à se doter d'un service communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité**. Ce qui permettra de **faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif**.

F. « Sport-Santé » et « Sport-Loisir »

L'activité physique et sportive, source de bien-être, est aussi un facteur non négligeable de maintien en bonne santé. La pratique libre qui a le vent en poupe comme le montrent les études nationales sur le sujet impose de **disposer d'espaces de loisir sportif plus nombreux et mieux mis en valeur**. Ainsi cette accessibilité accrue permettra de **développer la pratique libre et en famille**.

La pratique sportive régulière permet de limiter le risque de survenue de pathologies diverses. Cette réflexion doit permettre de **faire de la santé la principale motivation pour pratiquer une activité**

physique et sportive avec pour corollaire d'**améliorer les conditions de pratique et le nombre de pratiquants du sport-santé.**

Cette pratique, moins encadrée, mais plus accessible doit permettre **d'affirmer une réelle volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif de développer le sport pour tous.**

Ce projet se fixe pour objectif de **développer le nombre de pratiquants chez les jeunes et les personnes en difficulté**, ainsi que de **développer le nombre de pratiquants chez les séniors et les séniors +.**

Enfin, **du fait de ces formes diverses de pratiques, il devient utile de faciliter l'accès aux salles en journée pour les associations à activité sportive.** Cette disponibilité accrue devrait permettre **d'améliorer les conditions et le nombre de pratiquants séniors et sport santé.**



V. PLAN D'ACTION

Ces orientations et objectifs prioritaires étant définis, il convient de les décliner en actions qui ont vocation à matérialiser des réponses concrètes aux volontés formulées ou aux manques identifiés. Chaque fiche action détaillée reprend l'orientation et l'objectif auxquels elle se réfère.

Par ailleurs, les fiches identifient également les acteurs et leur rôle et répondent à des questions pratiques :

- Qui pilote l'action et est responsable de sa réalisation ?
- Qui sont les autres opérateurs, les partenaires ?
- Quels sont les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?
- Quel est le calendrier de réalisation prévu ?
- Quels sont les indicateurs de réussite ?

Ce projet sportif local a une dimension partenariale affirmée. Aussi, l'ensemble des acteurs du sport de la commune sont en position de porter et animer des actions. C'est ainsi le cas de la Ville et de son service Education, Enfance et sports, de l'Office Bartholoméen du Sport, des associations sportives...

Les tableaux suivants sont une extraction synthétique des fiches action, qui sont détaillées en annexe du document.

A. Acteurs et vie associative

Orientation 1 – Bénévolat : Parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents des associations deviennent plus acteurs que consommateurs

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Faire comprendre ce que veut dire être bénévole.	Avoir une campagne de communication renouvelée	OBS	OBS, Ville (EES, communication), Associations	2023 – 2024	Réflexion sur la définition du bénévolat et création de supports de valorisation
	Créer un carnet de bénévoles	Ville EES	Ville (EES, communication), OBS, Associations	2023	Carnet estampillé permettant à chacun de valoriser son engagement bénévole
Accompagner, former et valoriser les bénévoles	Reconnaître et valoriser les bénévoles	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2022 – 2023	Cérémonie de mise à l'honneur des bénévoles
	Former 100% des bénévoles au PSC1 (pour lesquels le besoin est identifié)	OBS	OBS, Ville EES, Associations	2022 - 2023	Organisation de sessions communes à plusieurs associations

Orientation 2 – Communauté : Fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Avoir une structure pour fédérer les services	Organiser chaque année un séminaire interclubs	OBS	OBS, Ville EES, Associations	2023	Informations générales (procédures, acteurs...) et ateliers thématiques
	Proposer une offre de service aux associations	OBS	OBS, Ville EES	2023 – 2024	Etude des besoins des clubs
Etablir un partenariat gagnant-gagnant entre l'OBS, les associations et la Ville	Etablir des documents clarifiant les relations entre la Ville, l'OBS et les associations sportives	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2022	Conventions d'objectif, charte des associations
	Rendre visible l'OBS	OBS	OBS, Ville EES	2022 – 2023	Déménagement de l'OBS, communication sur son rôle

B. Equipements et infrastructures

Orientation 3 – Equipements rénovés et modernisés : Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Rénover et améliorer les équipements sportifs	Etablir un plan pluriannuel d'investissement	Ville ST	Ville (ST, EES, élus), OBS, Associations	2023 – 2026	Audit des besoins, planification des travaux dans des budget successifs
	Equiper l'ensemble des bâtiments de solutions domotiques	Ville ST	Ville (ST, EES)	2022 – 2026	Mise en place du contrôle d'accès, gestion technique des bâtiments
	Disposer d'un WIFI opérationnel dans toutes les zones définies des équipements	Ville SI	Ville (SI, EES, ST), Associations	2023 – 2026	Identification des zones à couvrir dans les équipements et déploiement

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Rendre les complexes et équipements sportifs, ainsi que leurs abords, respectueux de l'environnement	Favoriser le tri / recyclage dans les complexes	Ville ST	Ville (ST, EES)	2023	Équipement en conteneurs, signalétique, mégotiers...
	Diminuer l'empreinte carbone des équipements	Ville ST	Ville (ST, EES), Associations	2024 – 2029	Audit thermique, solutions domotique, PPI
	Définir une stratégie d'entretien des espaces verts sur les complexes sportifs	Ville ST	Ville (ST, EES), Associations, OBS	2023 – 2026	Diagnostic par complexe, stratégie globale et recherche d'aménagements éco-responsables
Rendre les complexes accessibles en cheminement doux, sécurisés et avec une signalétique adaptée et accessibles pour tous et tous les handicaps (stationnement, cheminement, et en lien avec les transports)	Connexion des complexes	Ville ST	Ville (ST, EES), OBS, Associations	2023 – 2026	Identification et signalisation des cheminements doux, correction des manques identifiés

Orientation 4 – Besoins des sportifs et associations : Répondre aux différents besoins des sportifs et des associations

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Disposer d'espaces annexes adaptés	Salle de convivialité (ou autres usages) mutualisée par complexe	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2024	Diagnostic de l'existant, recensement des besoins avec les clubs

Orientation 5 – Travaux : Travailler en concertation entre tous les partenaires pour avoir un partage plus collaboratif des activités, des travaux et des évènements sur les équipements sportifs

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Disposer d'outils de partage des informations et de processus de recueil des besoins et validation (activités, évènements, travaux)	Outil et processus de partage des travaux	Ville EES	Ville (EES, ST), OBS, Associations	2023 – 2024	Cahier des charges coopératif, solution informatique
	Outil et processus de partage des évènements	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2023 – 2024	Solution pour avoir une visibilité de tous les évènements associatifs

C. Performance

Orientation 6 : Disposer de structures communes (salle de musculation, salle de travail...) et d'une structuration organisationnelle pour développer la performance (mutualisation des pratiques)

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Créer des pôles par site pour favoriser la mutualisation (structuration finale pour 2026)	Créer une commission spécifique sur la mutualisation	OBS	OBS, Associations	2022 – 2023	Commission inter-association pour identifier et lever les freins à la mutualisation
	Créer une action pilote de mutualisation	OBS	OBS	2024	Selon action précédente
Créer un pôle d'entraîneurs pour échanger et apporter des compétences sur le développement de la performance sportive, coordonné par l'OBS	Créer une structure pour permettre aux entraîneurs de se regrouper	OBS	OBS, Ville EES	2023	Lieu d'échange de pratique pour les entraîneurs de discipline différentes

Orientation 7 : Mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Créer un pôle santé en développant le conventionnement avec les professionnels de santé (3 ans)	Elargir le champ d'action de la commission santé de l'OBS	OBS	OBS, Ville EES, Associations	2025	Partenariat avec les professionnels de santé
Développer des actions de prévention en direction des acteurs du sport	Organiser des séminaires/conférences sur la thématique santé/prévention du sportif	OBS	OBS, Ville EES	2026	Séminaire annuel avec intervenants et partage de pratiques
	Créer des actions de formation en direction des acteurs du sport (mental, nutrition...)	OBS	OBS, Associations, Ville EES	2026	Formations communes pour les entraîneurs, dirigeants et sportifs de disciplines différentes
Mettre en commun des actions de préparation à la compétition par les clubs volontaires (2 ans)	Mettre en corrélation les commissions précédemment créées afin de définir des actions de préparation à la compétition	OBS	OBS	2026 – 2027	Selon actions précédentes

Orientation 8 – Ambition : Affirmer une volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif d’accéder au haut niveau

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Développer des rencontres municipalité-clubs en dehors des AG	Inviter les élus aux différentes manifestations en cours de saison	Associations	Associations, Ville EES	2023	A l’initiative des associations
	Créer une rencontre élus/associations sportives pour une pratique amicale de plusieurs disciplines	Ville EES	Ville EES, Associations	2023	Découverte sportive et temps de convivialité
Avoir des équipes évoluant à haut niveau (nombre et temporalité à définir)	Déterminer des critères d’évolution vers « son » haut niveau	OBS	OBS	2023 – 2029	Réflexion portée par les associations sur le plus haut niveau de pratique souhaité

D. Public et mixité des pratiques

Orientation 9 : Créer du lien entre les différentes générations et faire connaître et reconnaître les valeurs du sport

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Développer le sport en famille	Organiser une demi-journée annuelle de sport ludique en famille	OBS	OBS, Ville EES, VPR, Associations	2023	Découverte encadrée par les clubs de la commune
Porter des actions conjointement entre associations sportives et VPR	Accueillir les Troc Ton Temps lors des animations des associations sportives	VPR	VPR, OBS, Ville EES, Associations	2023	Mobilisation de jeunes pour tenir des stands restauration sur des manifestations associatives
Faire valoir le rôle éducatif du sport	Créer une liste commune des bénéfiques du sport	OBS	OBS, Ville EES, Associations	2024 – 2025	Création d’un document récapitulatif

Orientation 10 : Lever les freins à la pratique du sport des habitants, de préférence sur la commune

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Favoriser la pratique du sport pour les parents solos	Identifier les besoins des parents solos et rechercher collectivement des solutions	VPR	VPR, Ville EES, Associations	2025 – 2026	Inventaire des besoins et des solutions existantes, communication, manques à combler
Développer les aides pour les familles en difficulté	Communiquer et vulgariser sur les aides existantes (e-pass, pass'sport, aides du VPR...)	Ville EES	Ville EES, OBS	2023 – 2024	Document récapitulatif des aides mobilisables

Orientation 11 : Permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver son sport

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Avoir des encadrants handisport ou sport adapté dans un maximum de clubs	Favoriser la formation des encadrants à l'handisport et au sport adapté	OBS	OBS, Associations, Ville EES	2023	Référencement sur le handiguide, incitation (subvention) à la formation des éducateurs

E. Rayonnement de la Ville

Orientation 12 – Rayonnement : Faire du sport le fer de lance de la commune pour lui permettre de rayonner et attirer de nouveaux habitants par le dynamisme de la Ville

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Créer une offre de parcours nature (boucle nature) sur les lieux emblématiques	Créer une boucle nature et la valoriser avec des signalétiques différentes (boucle culturelle, sportive, en lien avec les liaisons douces)	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2025	Valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique, boucle pensée en partenariat
Valoriser le sport sur la commune	Obtenir le troisième laurier (label ville active et sportive) avant 2026	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2024 – 2025	Plan d'action pour améliorer le positionnement de la Ville au regard des critères
	Organiser tous les ans un événement majeur	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2022 – 2023	Fête du sport, organisée tous les ans avec l'ensemble du monde sportif

Orientation 13 – Place du sport : Faire de Saint-Barthélemy-d'Anjou un lieu de découverte du sport où chacun puisse pratiquer en fonction de ses attentes, en club ou en pratique libre, pour la performance ou le loisir.

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Faciliter la pratique sportive des jeunes	Développer le partenariat école de sport / associations / écoles (TAP)	OBS	OBS, Associations, Ville EES	2023	Temps d'échange, interventions des clubs dans les écoles, sur les TAP
Promouvoir la citoyenneté autour du sport	Développer une action citoyenne par an et par club	OBS	OBS, Associations, Ville EES	2023	Pistes d'actions citoyennes : collectes, opérations de peinture, actions en faveur de publics fragilisés

Orientation 14 – Communication : Accompagner les associations à se doter d'un service communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif	Créer une rubrique spécifique pour le sport (média à définir)	Ville Communication	Ville (Communication, EES), Associations, OBS	2025	Dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville
	Atteindre 100% de sollicitations de la presse par les clubs	Associations	OBS, Associations	2023	Dans la préparation des évènements, intégrer un volet communication (presse, ville...)
	Viser 100% d'utilisation des ressources de communication de la Ville par les clubs	Ville EES	Ville (Communication, EES), Associations, OBS	2023	
	Rendre visibles les infrastructures avec les activités qui s'y pratiquent (signalétique, nom des complexes)	Ville EES	Ville (EES, ST), Associations, OBS	2024	Amélioration de la signalétique externe (accès), interne (activités)

F. « Sport-Santé » et « Sport-Loisir »

Orientation 15 : Disposer d'espaces de loisir sportif plus nombreux et mieux mis en valeur

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Développer la pratique libre et en famille	Améliorer la visibilité et l'accessibilité des espaces de loisir sportif existant (2022)	Ville EES	Ville EES, Associations, OBS, VPR	2022	Inventaire de l'existant, plan d'entretien, animation des lieux (événements)
	Recenser les espaces de pratique libre, identifier les manques afin de planifier la création de nouveaux espaces avec une implantation faite en accord avec l'espace jeunesse, le conseil municipal des enfants et l'OBS	Ville EES	Ville EES, OBS	2023 – 2029	Identification des manques, plan d'investissement, choix d'implantations concertés

Orientation 16 : Faire de la santé la principale motivation pour pratiquer une activité physique et sportive

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Améliorer les conditions de pratique et le nombre de pratiquants du sport-santé	Aider le développement des activités labellisées « Sport-Santé »	Ville EES	Ville EES, élus, OBS	2023	Intégration aux critères de subvention, aide à l'acquisition de matériel
	Sensibiliser le corps médical Bartholoméen	OBS	OBS, Ville (élus, EES), Sport pour Tous	2023 – 2024	Réunions d'information, documentation
	Promouvoir la création d'une Maison Sport Santé à l'est d'Angers	Ville EES	Ville (EES, élus), OBS, Sport pour Tous	2024 – 2025	Echanges politiques avec les communes voisines et les partenaires

Orientation 17 : Affirmer une réelle volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif de développer le sport pour tous

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Développer le nombre de pratiquants chez les jeunes et les personnes en difficulté	Développer un système de passeport qui permette d'essayer plusieurs activités, à destination des jeunes et des personnes en difficulté	Ville EES	Ville EES, OBS, Associations	2023	Répertorier et communiquer sur les aides, au besoin en créer de nouvelles, faciliter la pratique de plusieurs disciplines
Développer le nombre de pratiquants chez les séniors et les séniors +	Mettre en place une activité pluridisciplinaire pour les aînés	OBS	OBS, VPR, Associations, Profession Sport et Loisirs 49	2023	Quantifier le besoin, séances découvertes, activité en rythme de croisière

Orientation 18 : Faciliter l'accès aux salles en journée pour les associations à activité sportive

Objectif	Action	Pilote	Opérateurs	Calendrier	Modalités
Améliorer les conditions et le nombre de pratiquants séniors et sport santé	Permettre la visibilité des créneaux disponibles via internet	Ville EES	EES	2022	Outil numérique permettant de vérifier la disponibilité des salles

VI. EVALUATION

La réussite du projet sportif local dépendra grandement de la mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux.

Comme toute politique publique, ce projet devra être évalué pour mesurer les éventuels écarts entre l'intention initiale et la réalisation effective.

L'évaluation est par ailleurs à la fois quantitative et qualitative.

La démarche d'évaluation se doit d'être précise, elle sera composée de plusieurs étapes :

- **L'évaluation par action**

Chaque fiche action comprend lors de sa rédaction les indicateurs qui permettront d'évaluer la réussite de sa mise en œuvre.

Il s'agit d'identifier ce qui permettra de déterminer si l'action en soit est réussie, et si elle permet ou non d'atteindre l'objectif poursuivi.

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Pertinence : Est-ce que l'action correspond aux besoins du territoire et aux attentes des publics ciblés ?
- Cohérence (interne et externe) : Est-ce que l'action telle qu'elle est mise en œuvre est en adéquation avec les valeurs et moyens de l'acteur qui la porte (interne) ? Est-ce qu'elle s'articule correctement avec les autres interventions sur le territoire (externe) ?
- Efficacité : Mesure des résultats. Les objectifs sont-ils atteints ?
- Efficience : Analyse de la proportionnalité des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs
- Impact : Mesure des effets produits par l'action, que ceux-ci aient été prévus ou non. Au stade de la fiche action, on ne mesure pas les effets, mais on identifie ce qui permettra de les mesurer (par exemple : questionnaire auprès des bénéficiaires en sortie d'action, mais aussi après 6 mois..., avec des questions suffisamment variées pour ne pas mesurer que la satisfaction).
- Durabilité : Les effets de l'action peuvent-ils s'inscrire dans le temps, y compris quand celle-ci sera terminée ?

Il est nécessaire d'être centré sur l'action évaluée et non trop généraliste, et sont donc identifiés pour chaque action des indicateurs spécifiques, tant quantitatifs que qualitatifs.

- **Le bilan annuel**

Chaque année, un bilan annuel sera proposé. Celui-ci permettra de compiler les évaluations des actions individuelles, mais aussi de s'assurer, de manière plus globale, de la bonne tenue de la feuille de route calendaire.

- **L'évaluation globale du projet**

En fin de mise en œuvre du projet sportif local, une évaluation globale sera réalisée, en compilant les évaluations par action, mais aussi en proposant une mesure d'impact plus globale auprès des bénéficiaires de cette politique publique (habitants, acteurs du sport, partenaires...)

VII. ANNEXES – FICHES ACTIONS

Projet Sportif Local

Fiche action n° 1.1.1

Avoir une campagne de communication renouvelée

Orientation

Bénévolat : Parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents deviennent plus acteurs que consommateurs.

Objectif(s)

Faire comprendre ce que veut dire être bénévole.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de définir la création d'une campagne de communication pour expliquer ce que signifie être bénévole.

La fréquence de cette action sera à définir (une fois par an ?)

Un groupe de travail sera créé à ce sujet, sachant que l'idée est de mettre à disposition tous les types de communication possible et de faire une campagne sur une ou deux semaines. Les supports (surtout numériques) seront aussi mis à disposition des associations qui pourraient les utiliser lors de leur AG.

Cette mise en avant du bénévolat est avant tout autour du monde sportif mais un élargissement pourrait être fait pour l'ensemble des associations en sollicitant le collectif du VPR.

Le groupe de travail définira le contenu mais celui-ci pourrait :

- Mettre en avant des bénévoles, avec un témoignage
- Mettre des informations pour guider ceux qui veulent devenir bénévole
- Créer une banque de bénévoles inter club
- Faire comprendre ce qu'est une association et qu'elle ne peut pas vivre sans bénévole
- Expliquer les rôles des membres d'un bureau et leur mission
- Définir ce qu'apporte être bénévole.

Les moyens à disposition seront à déterminer mais voici une liste non exhaustive :

- Vidéo
- Magazine municipal
- Ecran numérique / bornes
- Presse
- Sucette
- Bâches

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service communication	OBS	Associations
Définition de ce qu'est un bénévole	A	C	I	R	C
Groupe de travail pour la campagne	A	C	C	R	C
Mise en œuvre de la campagne	A	I	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
OBS et Service communication
- Financiers
Budget à anticiper pour la campagne

Calendrier de mise en œuvre

- Groupe de travail : 2023
- Mise en œuvre : 2024

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- En mesurant la progression du nombre de bénévole par association et au global
- Nombre d'association sans poste non pourvu au CA

Projet Sportif Local

Fiche action n° 1.1.2

Créer un carnet de bénévole

Orientation

Bénévolat : Parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents deviennent plus acteurs que consommateurs.

Objectif(s)

Faire comprendre ce que veut dire être bénévole

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de créer un carnet (papier et dématérialisé) pour identifier toutes les actions de bénévolat réalisées par une personne. Ce carnet permet ainsi de valoriser dans certains cas les compétences et l'expérience acquises pour la recherche d'un travail.

Pour réaliser cette action, plusieurs étapes sont nécessaires.

- Faire une recherche sur les types de carnets existant (communes voisines, ou via France Bénévolat)
- Définir le carnet type pour St-Barth
- Réunir les associations pour leur expliquer la démarche et la volonté que ce carnet soit utilisé

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services communication	OBS	Associations
Benchmark sur les carnets existant	A	C	I	R	I
Création du carnet type pour St-Barth	A	C	R	C	C
Lancement et officialisation de l'utilisation du carnet	A	R	I	C	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville et OBS
- Financiers
Budget à définir pour le carnet

Calendrier de mise en œuvre

- Benchmark sur les carnets existant : 2023
- Création du carnet pour St-Barth : 2023
- Lancement du carnet : 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de carnet mis en place par les associations versus le ratio de bénévole

Projet Sportif Local

Fiche action n° 1.2.1

Reconnaître et valoriser les bénévoles

Orientation

Bénévolat : Parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents deviennent plus acteurs que consommateurs.

Objectif(s)

Accompagner, former et valoriser les bénévoles.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de valoriser les bénévoles (sur le même principe que les trophées sportifs) lors d'un événement. La liste de bénévole serait proposée par les associations, et complétée par l'OBS et la municipalité. Un comité serait créé pour valider cette liste. Le contenu reste à définir mais cela pourrait se faire avec des récompenses différentes et individualisées (ex trophées du plus jeune bénévole, du bénévole avec la durée la plus longue...)

Cette mise à l'honneur pourrait être faite durant la fête du sport.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Groupe de travail pour définir l'organisation et le déroulé de la cérémonie	A	R	C	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville et OBS
- Financiers
Budget à définir pour le carnet

Calendrier de mise en œuvre

- Groupe de travail pour définir l'organisation et le déroulé : 2022
- Première mise à l'honneur : 2023 pour la première fête du sport

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'association participant à l'action

Projet Sportif Local

Fiche action n° 1.2.2

Former 100% des bénévoles au PSC1 (pour lesquels le besoin est identifié)

Orientation

Bénévolat : Parvenir à ce qu'une majorité d'adhérents deviennent plus acteurs que consommateurs.

Objectif(s)

Accompagner, former et valoriser les bénévoles.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est d'inciter les clubs à former leurs bénévoles au PSC1.

La plupart des fédérations poussent à le faire et cette action permettrait de favoriser cette incitation.

Pour ce faire il faudrait :

- Identifier les bénévoles qui devraient avoir le PSC1
- Revoir les critères de subvention afin d'intégrer une aide pour ceux qui auront engagé cette démarche pour une mise en œuvre sur la saison 2023-2024
- Des sessions mutualisées pourraient être organisées pour plusieurs associations

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Identifier les bénévoles qui devraient avoir le PSC1	A	I	C	R
Revoir les critères de subventions pour inciter à cette formation	A	C	R	I
Réfléchir à une mutualisation de sessions à la formation	A	I	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté OBS
- Financiers
Budget (pour aides sur des sessions spécifiques) + revue critères de subvention

Calendrier de mise en œuvre

- Revue des critères de subventions : 2022
- Identifier les bénévoles aux PSC1 : 2023
- Réflexion sur mutualisation de formations : 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de bénévoles formés au PSC1 versus ceux qui devraient l'avoir

Projet Sportif Local

Fiche action n° 2.1.1

Organiser chaque année un séminaire interclubs

Orientation

Fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques.

Objectif(s)

Avoir une structure pour fédérer les services.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est d'organiser un événement interclub pour rappeler les orientations, les bonnes pratiques, certaines informations à connaître en début de saison. Ceci pourrait inclure le rappel du rôle de l'OBS, les procédures en place que ce soit pour la priorisation des investissements ou la procédure sur les subventions, les bonnes pratiques de chaque club, avec pourquoi pas l'intervention de certains externes.

Le principe serait d'organiser un événement particulier plutôt sur fin août pour lancer la saison. Cet événement s'articulerait autour d'une réunion de présentation avec des ateliers par thèmes.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Organisation de la réunion, préparation des thèmes	A	C	R	C
Lancement de la réunion	A	C	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté OBS
- Financiers
A définir par événement

Calendrier de mise en œuvre

- Organisation de la réunion : 2023
- Lancement de la première réunion : août 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'association participants
- Critères de satisfaction

Projet Sportif Local

Fiche action n° 2.1.2

Proposer une offre de services aux associations

Orientation

Fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques.

Objectif(s)

Avoir une structure pour fédérer les services.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de réfléchir à une offre de service qui pourrait être proposée aux associations par l'OBS. Il s'agit dans un premier temps de faire une étude de besoin et de définir les scénarios possibles pour y répondre.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Lancer l'étude des besoins	A	C	R	C
Créer l'offre de service et la valoriser	A	C	R	I
Matérialiser les moyens humains et financiers nécessaire	A	C	R	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté OBS
- Financiers
A définir

Calendrier de mise en œuvre

- Etude des besoins : 2023
- Création et valorisation de l'offre : 2024

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'associations qui adhère à l'offre de service
- Critère de satisfaction
- Nombre d'heures utilisé

Projet Sportif Local

Fiche action n° 2.2.1

Etablir des documents clarifiant les relations entre la Ville, l'OBS et les associations sportives

Orientation

Fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques.

Objectif(s)

Etablir un partenariat gagnant-gagnant entre l'OBS, les associations et la ville.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de créer des documents permettant de clarifier les relations entre la Ville et les associations.

De manière globale et plus largement que le projet sportif local, il est prévu de travailler à moyen terme sur une charte à destination de l'ensemble des associations partenaires de la Ville.

Afin de ne pas doubler les documents, ce travail sera fait en préalable. Toutefois, une fois cette charte réalisée, les associations sportives seront concertées pour identifier les éventuels compléments nécessaires à son application dans le champ du sport.

Par ailleurs, et sans attendre les travaux autour de cette charte, la Ville travaillera avec les associations afin de mettre en place de manière systématique des conventions d'objectifs et de moyens avec toutes les associations, et ce quel que soit le montant de l'aide financière ou en nature octroyée par la Ville.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Groupe de travail pour écrire la convention	A	R	C	I
Echange sur une première version	A	R	C	C
Officialisation de la convention	A	R	C	C
Présentation de la charte aux associations (compléments)	A	R	C	C
Officialisation de la charte	A	R	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté mairie

- Financiers
A définir

Calendrier de mise en œuvre

- Conventions d'objectif
 - Lancement des groupes de travail (construction de la première version) : 2022
 - Lancement des groupes de travail (version amendée avec les associations) : 2022
 - Officialisation de la convention : 2023
- Charte
 - Groupes de travail (version amendée avec les associations) : selon charte globale
 - Officialisation de la charte : selon charte globale

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'association ayant signé

Projet Sportif Local

Fiche action n° 2.2.2

Rendre visible l'OBS

Orientation

Fédérer une communauté autour des associations pour partager l'information, les moyens, les services, les bonnes pratiques.

Objectif(s)

Etablir un partenariat gagnant-gagnant entre l'OBS, les associations et la ville.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de rendre visible l'OBS auprès des associations. Cela passe par une visibilité physique dans un point central de la commune et aussi par une explication des missions de l'OBS en mettant en avant sa capacité à être un centre de ressources.

Pour ce faire il faudrait profiter des 60 ans à venir de l'OBS et aussi le valoriser dans une éventuelle réorganisation pour accompagner le futur projet sportif.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Déménagement de l'OBS en centre ville	A	R	C	I
Fiche explicative de ce qu'apporte l'OBS	A	I	R	C
Valoriser les 60 ans de l'OBS	A	C	R	I
Travailler à une réorganisation de l'OBS pour accompagner le nouveau PSL	A	C	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté OBS
- Financiers
A définir

Calendrier de mise en œuvre

- Déménagement OBS en centre ville : 2022/2023
- Fiche explicative de ce qu'apporte l'OBS : 2022
- Réorganiser l'OBS avec le nouveau PSL : 2023
- Valoriser les 60 ans de l'OBS : 2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Critère satisfaction et de notoriété de l'OBS

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.1.1

Etablir un plan d'action pluriannuel d'investissement

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rénover et améliorer les équipements sportifs

Eléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de définir avec l'ensemble des acteurs sportifs et la municipalité un plan pluriannuel d'investissement sur un horizon de 6 ans (période à confirmer). Ce plan intègrera les investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine sportif (club, accès libre...) ainsi que les aménagements répondant à de nouveaux besoins. Cette feuille de route serait revisitée de manière périodique (une fois par an). Chaque élément du plan serait valorisé et validé par la municipalité en fonction de la capacité financière de la commune et des priorisations avec les autres secteurs.

Pour établir ce plan, plusieurs étapes sont nécessaires.

- Un audit sera lancé sur les besoins d'investissements structurant des équipements actuels (ex toiture, ...). Cet audit sera réalisé par les services de la ville et permettra de mettre en évidence l'état de l'équipement et les travaux à réaliser.
- Chaque association devra lister (avec une vision à long terme) ses besoins en termes de matériel/équipement (en tenant compte de la durée de vie de l'équipement). Il sera aussi demandé aux associations de se projeter sur les nouvelles pratiques à prendre en compte et celles venant à disparaître.
- Ces besoins et le résultat des audits seront ensuite synthétisés et priorisés pour l'ensemble des clubs sportif avec l'OBS. Dans la mesure du possible les pratiques de même type (ex sport de combat) seront orientées sur un seul complexe.
- La municipalité définira le montant à consacrer annuellement à ces investissements (pour la partie entretien) et les projets seront définis sur une ligne budgétaire spécifique.
- La municipalité, suite à la priorisation faite par l'OBS, définira le plan pluriannuel d'investissement d'un point de vue budgétaire.

- Ce plan sera revisité chaque année avec l'OBS, les associations et les élus. Ce processus de revue du plan doit être défini par les acteurs du monde sportif et la municipalité.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Elus	Services techniques	OBS	Associations
Processus de revue du plan	A	R	I	C	C	C
Audit des besoins structurants	A	I	I	R	I	I
Liste et besoin des matériels/équipements	A	C	C	I	C	R
Priorisation des besoins	A	C	C	I	R	C
Budget à définir pour le récurrent	A	C	R	C	I	I
Construction du plan (budget)	A	C	R	C	I	I
Revue annuelle du plan (besoins)	A	C	R	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville et OBS, associations
- Financiers
Budget à définir pour le montant récurrent annuel

Calendrier de mise en œuvre

- Processus de revue des besoins : 2023
- Audit des besoins structurants : 2023
- Liste et besoin des matériels/équipements : 2023
- Priorisation des besoins : 2024
- Budget récurrent à définir : 2024
- Construction du plan pluriannuel d'investissement : 2024-2025
- Revue annuelle du plan : à partir de 2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'associations participants au processus
- Nombre de réalisations conformes au plan

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.1.2

Equiper l'ensemble des bâtiments de solutions domotiques

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rénover et améliorer les équipements sportifs

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est d'équiper l'ensemble des bâtiments de solutions domotiques. Pour réaliser cette action, il sera déjà nécessaire d'avoir une vision des besoins (bâtiments concernés, quel niveau de domotique...) et d'avoir une vision des solutions existantes sur le marché. Suite à cette étape un plan devra être enclenché pour définir le plan de déploiement des complexes et l'achat de matériel.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Audit sur la domotique	A	C	R	I	I
Définition du plan de déploiement	A	C	R	I	I
Achat matériel / logiciel	A	I	R	I	I
Déploiement des solutions	A	C	R	I	I
Formation des utilisateurs	A	R	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville
- Financiers
Budget à définir pour le montant récurrent annuel

Calendrier de mise en œuvre

- Audit sur la solution : 2022
- Définition du plan de déploiement : 2022
- Achat matériel / logiciel : 2022-2026
- Déploiement des solutions : 2022-2026
- Formation des utilisateurs : 2022-2026

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de bâtiment domotisés à fin 2026 (en fonction de ce qui a été défini sur le plan de déploiement). Objectif 100%
- Indicateurs sur les économies de fluides

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.1.3

Disposer d'un WIFI opérationnel dans toutes les zones définies des bâtiments

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rénover et améliorer les équipements sportifs

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de définir les zones nécessitant un accès WIFI (pour les associations) dans les bâtiments sportifs, et de vérifier l'état actuel pour l'améliorer ou créer le point d'accès si besoin

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Etat des lieux du WIFI existant (point accès existante et qualité du signal)	A	C	R	I	I
Définition des besoins des associations	A	C	I	C	R
Harmonisation du matériel et du protocole d'accès au WIFI sur l'ensemble des sites (réflexion à avoir avec la domotique)	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville
- Financiers
Budget à définir pour le montant récurrent annuel

Calendrier de mise en œuvre

- Audit du WIFI existant : 2023
- Harmonisation matériel et protocole accès : 2024-2026

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'association accédant à un WIFI de qualité (objectif 100% d'ici 2026 pour les associations ayant défini leurs besoins)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.2.1

Favoriser le tri / recyclage dans les complexes

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rendre les complexes et équipements sportifs, ainsi que leurs abords respectueux de l'environnement.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Le but de cette action est de promouvoir le tri et le recyclage autour des complexes. Cette promotion se fera par l'installation de poubelles et de mégotiers. Une communication devra être lancée à ce sujet (peut être avec l'installation de totem à l'extérieur). Une réflexion sur l'installation de récupérateurs d'eau sera à entamer mais l'usage final doit en être défini.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Installation poubelle de tri	A	C	R	I	I
Installation de mégotiers	A	C	R	I	I
Réflexion sur les projets de récupérateur d'eau	A	C	R	I	I
Communication à l'extérieur sur le tri sélectif (Totem ?)	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Installation des poubelles de tri : 2023
- Installation mégotiers : 2023
- Communication : 2023
- Réflexion récupérateur d'eau : 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de sites avec des poubelles de tri et mégotiers (100% d'ici 2024)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.2.2

Diminuer l'empreinte carbone des équipements

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rendre les complexes et équipements sportifs, ainsi que leurs abords respectueux de l'environnement

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif est d'avoir plusieurs actions qui permettent de suivre et d'agir sur les éléments qui peuvent avoir un impact sur l'empreinte carbone.

Ceci peut inclure la gestion du chauffage qui pourrait être harmonisée en termes de suivi, de température sur l'ensemble des complexes. Des zones d'éclairage pourraient être définies pour éviter d'éclairer des halls entiers (par exemple). Un audit sur l'isolation thermique des bâtiments serait à faire pour définir les actions à prendre en compte.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Définir une stratégie de chauffage /éclairage sur les complexes	A	C	R	I	C
Installer des systèmes de domotique pour suivre l'évolution des consommations	A	C	R	I	I
Audit sur l'isolation des bâtiments	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Audit thermique : 2024
- Stratégie chauffage et éclairage : 2024
- Installation domotique : 2023-2026

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Réduction de la consommation sur la période du PSL

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.2.3

Définir une stratégie d'entretien des espaces verts sur les complexes sportifs

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rendre les complexes et équipements sportifs, ainsi que leurs abords respectueux de l'environnement

Eléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif est de définir une stratégie d'entretien des espaces verts autour des complexes sportifs, alliant besoin des sportifs et gestion différenciée.

Cette stratégie passe par un diagnostic de la situation actuelle par complexe, par la définition d'une stratégie et un plan de mise en œuvre.

Ce plan de mise en œuvre devra contribuer à embellir les sites sportifs, les maintenir conformes aux nécessités liées à la pratique sportive et également s'inscrire dans une gestion respectueuse de l'environnement et économe en moyens (eau, temps de travail...)

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Diagnostic espace vert par complexe	A	C	R	I	I
Définition de la stratégie cible	A	C	R	C	C
Mise en œuvre	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Diagnostic espaces verts par complexe : 2023
- Définition stratégie cible : 2023
- Mise en œuvre : 2024-2026

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- 100% espaces verts des complexes sportifs conformes à la stratégie en 2026

Projet Sportif Local

Fiche action n° 3.3.1

Connexion des complexes

Orientation

Disposer d'équipements rénovés et fonctionnels en améliorant leur performance énergétique.

Objectif(s)

Rendre les complexes accessibles en cheminement doux, sécurisé avec une signalétique adaptée.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif est de relier l'ensemble des complexes sportifs en cheminement doux et de signaler les différentes distances à pied ou vélo.

Pour réaliser cela, il faudra faire une liste de l'ensemble des cheminements doux existants sur la commune, vérifier les signalétiques existantes et en ajouter si besoin (en évaluant le temps de marche ou à vélo).

Il faudra mettre en évidence les liens entre les différents complexes par le biais de ces cheminements. Un plan de réalisation doit ensuite être défini pour réaliser les aménagements et la signalétique nécessaire.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	Service communication	OBS	Associations
Liste cheminement doux et signalétique	A	I	I	I	C	R
Liste des complexes sans cheminement	A	I	I	I	C	R
Plan de mise en œuvre des aménagements et signalétiques	A	C	R	I	I	I
Réalisation des plans de l'ensemble de nos complexes (et pourquoi ne pas élargir aux autres points d'intérêts) avec les cheminements disponibles sur un plan papier et ou application	A	C	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté Ville
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Etude Liste cheminement / complexes : 2023
- Mise en œuvre cheminement entre complexe : 2024-2026
- Plan équipements et cheminements (papier/digital) : 2024-2026

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- 90% équipements remarquables définis en 2026

Projet Sportif Local

Fiche action n° 4.1.1

Salle de convivialité (ou autres usages) mutualisée par complexe

Orientation

Répondre aux différents besoins des sportifs et des associations

Objectif(s)

Disposer d'une salle de convivialité mutualisée pour chaque pôle sportif

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif de cette action est de faire une étude sur la possibilité de créer une salle pouvant servir de salle de convivialité, de bureaux pour les salariés, pour des réunions...

Pour réaliser cela, il faut faire un diagnostic sur les salles de convivialité existantes et sur les besoins des associations. Il faudra aussi déterminer les modalités de gestion entre ceux qui pourraient partager cette salle.

Ceci permettra ensuite de définir des propositions de scénario par complexe. Ces scénarios seraient ensuite définis dans un plan d'investissement.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Recensement des besoins de salles + usages	A	I	I	R	C
Recensement des salles de convivialité existante par complexes	A	C	R	I	I
Modalité de gestion des salles avec ceux qui vont l'utiliser (matériel, créneaux...)	A	R	I	C	C
Proposition de scénario par complexe	A	R	R	I	I
Sélection du scénario par complexe	A	R	R	I	I
Planification budgétaire	A	R	R	I	I
Réalisation	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté municipalité (EES)
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Recensement des besoins de salles + usages : 2024
- Recensement des salles de convivialité existant : 2024
- Modalité de gestion des salles : 2024
- Proposition et sélection de scénario par complexe : 2024
- Planification budgétaire : 2025
- Réalisation : 2025-2028

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de réalisation de salle mutualisée sur l'ensemble des complexes
- Taux d'occupation des salles

Projet Sportif Local

Fiche action n° 5.1.1

Outil et process de partage des travaux

Orientation

Travailler en concertation avec tous les partenaires pour avoir un partage plus collaboratif des activités

Objectif(s)

Disposer d'un outil de partage des informations sur les activités, événements et travaux

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette action permettrait de mettre en place un processus/outil pour avoir une visibilité transverse des travaux. Cet outil permettrait de recenser les besoins en travaux chaque année, et d'avoir un suivi de ces travaux en termes de planification et réalisation. Le planning de réalisation permettrait à l'association de s'organiser ou alerter sur d'éventuels conflits. De plus lors de la réalisation l'association pourrait être présente pour valider le besoin sur place (sur certains aménagements, surtout quand ils sont à l'origine de la demande). Cette organisation qui pourrait être intégrée dans le processus de la commission terrain et salle de l'OBS nécessite de bien formaliser l'ensemble des besoins, d'où la nécessité de définir un groupe de travail pour écrire le cahier des charges.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Création du groupe de travail pour faire le cahier des charges	A	R	I	C	C
Mise en place du process	A	R	R	I	I
Mise en place de la solution informatique	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet municipalité
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Création du groupe de travail et cahier des charges : 2023
- Mise en place du process et de la solution informatique : 2024

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre de besoins définis dans l'outil
- Indicateur du délai de réalisation
- Indicateur du délai de dépriorisation

Projet Sportif Local

Fiche action n° 5.1.2

Outil et process de partage des événements

Orientation

Travailler en concertation avec tous les partenaires pour avoir un partage plus collaboratif des activités

Objectif(s)

Disposer d'un outil de partage des informations sur les activités, événements et travaux

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette action concerne le partage des événements associatifs qui permettra à chaque association, sur des événements majeurs de voir ce qui est planifié sur la commune (incluant les manifestations municipales). Cela permettrait aux associations de mieux positionner leurs manifestations en fonction des autres

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	OBS	Associations
Création du groupe de travail pour faire le cahier des charges	A	R	I	C	C
Mise en place du process et de la solution informatique	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet municipalité
- Financiers
Budget à définir

Calendrier de mise en œuvre

- Création du groupe de travail et cahier des charges : 2023
- Mise en place du process et de la solution informatique : 2024

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants :

- Nombre d'événements partagés

Projet Sportif Local

Fiche action n° 6.1.1

Créer une commission spécifique sur la mutualisation

Orientation

Disposer de structures communes (salle de musculation, salle de travail...) et d'une structuration organisationnelle pour développer la performance (mutualisation des pratiques)

Objectif(s)

Créer des pôles par site pour favoriser la mutualisation (structuration finale pour 2026)

Éléments de contexte

Filosofie de mutualiser de la part des associations sportives notamment par la perte de créneaux de temps de pratique, spécificité du matériel, ...

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette commission devra être créée et portée par l'OBS. Son but sera de :

- *Identifier les freins à la mutualisation*
- *Définir les avantages à la mutualisation*
- *Déterminer les acteurs de la mutualisation*
- *Lever les freins à la mutualisation*

Elle devra regrouper toutes les parties prenantes et acteurs du sport pour définir les règles de la mutualisation :

- *Humains : sportif, administratif ...*
- *Matériels : en fonction de la spécificité du sport*
- *Locaux : possibilité de partage (stockage, créneaux ...)*

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approuvateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS	ASSOCIATION SPORTIVE
Création commission	I	C	A/R	R
Réunion	C	Sans objet	A/R	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les présidents des associations, les entraîneurs*
- Financiers : *Non déterminé*
- Matériels : *Matériels en fonction de chaque spécificité*
- Locaux : *Créneaux de salles, lieu de stockage ...*

Calendrier de mise en œuvre

- *2^{ème} semestre 2022 : Réunion de lancement pour la création de la commission*
- *1^{er} semestre 2023 : les critères de mutualisation sont définis et les premières actions démarrent*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'associations engagées dans la démarche
- Evolution du nombre d'association
- Evolution du nombre d'actions mise en œuvre

Projet Sportif Local

Fiche action n° 6.1.2

Créer une action pilote de mutualisation

Orientation

Disposer de structures communes (salle de musculation, salle de travail...) et d'une structuration organisationnelle pour développer la performance (mutualisation des pratiques)

Objectif(s)

Créer des pôles par site pour favoriser la mutualisation (structuration finale pour 2026)

Éléments de contexte

Filosité de mutualiser de la part des associations sportives notamment par la perte de créneaux de temps de pratique, spécificité du matériel, ...

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette action pilote de mutualisation des pratiques sera un test, pour la pérennité de la commission. L'objectif étant de casser les freins à la mutualisation.

Cette action devra être mise en place par la commission mutualisation, nouvellement créée dans l'OBS.

La communication sur le projet devra être importante.

Cette action étant l'action phare du départ de la mutualisation, il sera important que la communication soit forte. Le service communication de la mairie aura un rôle à jouer.

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commission	Service communication	ASSOCIATION SPORTIVE
Réunion préparatoire	I	C	A/R	Sans objet	R
Communication	I	Sans objet	A/R	C	R
Action	I	C	A/R	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les présidents des associations, les entraîneurs*
- Financiers : *Non déterminé*
- Matériels : *Matériels en fonction de chaque spécificité*
- Locaux : à définir par la commission

Calendrier de mise en œuvre

- *2ème semestre 2024 : après l'installation de la commission mutualisation*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'associations engagées dans la démarche
- Taux de satisfaction
- Sondage

Projet Sportif Local

Fiche action n° 6.2.1

Créer une structure pour permettre aux entraîneurs de se regrouper

Orientation

Disposer de structures communes (salle de musculation, salle de travail...) et d'une structuration organisationnelle pour développer la performance (mutualisation des pratiques)

Objectif(s)

Créer un pôle d'entraîneurs pour échanger et apporter des compétences sur le développement de la performance sportive, coordonné par l'OBS

Éléments de contexte

A ce jour, chaque entraîneur reste cloisonné dans sa discipline sans qu'il n'y ait aucun échange entre eux. Le partage de compétences reste donc à l'intérieur de l'association sportive.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette structure aura pour but d'établir un lieu d'échange des pratiques. L'organisme le plus à même de créer cette structure est l'OBS.

Pour cela il faudra :

- *Recenser les besoins*
- *Lister les entraîneurs dans chaque association sportive*
- *Cibler les compétences des entraîneurs*
- *Echanger sur les retours d'expériences dans chaque domaine*

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commission	Service communication	ASSOCIATION SPORTIVE
Réunion préparatoire	I	C	A/R	Sans objet	R
Communication	I	Sans objet	A/R	C	R
Création commission	I	C	A/R	C	R
Action	I	C	A/R	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les entraîneurs de chaque discipline*
- Financiers : séminaires, conférence ...
- Matériels : *tableau, tablette support informatique ...*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *1^{er} semestre 2023 : réunion de lancement*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'entraîneurs présents dans la structure
- Taux de satisfaction
- Evolution du nombre d'entraîneurs
- Evolution des actions mise en place

Projet Sportif Local

Fiche action n° 7.1.1

Elargir le champ d'action de la commission santé de l'OBS

Orientation

Mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance

Objectif(s)

Créer un pôle santé en développant le conventionnement avec les professionnels de santé (3 ans)

Éléments de contexte

Les associations sportives n'ont aucune visibilité commune sur les professionnels de santé de la commune qui pourraient aider à la prévention de leurs athlètes. De plus la commission santé de l'OBS gère en majorité seulement les créneaux de visite médicale.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'élargissement de la commission santé de l'OBS souhaité par le groupe de travail, permettrait de répondre aux différentes problématiques des associations sportives dans le cadre de la prévention et la préparation pour améliorer la performance.

Pour cela cette commission devra :

- Référencer les professionnels de santé de la commune
- Créer des conventionnements avec les professionnels de santé

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commission	Service communication	ASSOCIATION SPORTIVE	LES PROFESSIONNELS DE SANTE
Réunion préparatoire	A	C	A/R	Sans objet	R	C
Communication	I	Sans objet	A/R	C	R	I
Création commission	I	C	A/R	C	R	C
Action	I	C	A/R	C	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les professionnels de santé, Adjoint aux sports et autres élus, les présidents des clubs*
- Financiers : conventionnement
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- 2025 : *réunion de lancement*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'entraîneurs présents dans la structure
- Taux de satisfaction
- Evolution du nombre d'entraîneurs
- Evolution des actions mise en place

Projet Sportif Local

Fiche action n° 7.2.1

Organiser des séminaires/conférences sur la thématiques santé/prévention du sportif

Orientation

Mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance

Objectif(s)

Développer des actions de prévention en direction des acteurs du sport

Éléments de contexte

Les entraîneurs et les sportifs, n'ont parfois pas assez de recul dans le domaine de la santé et de la prévention.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'organisation de séminaires ou de conférences sur la thématique de la santé et de la prévention du sportif permettrait à chaque acteur du sport d'avoir des connaissances, des compétences dans le domaine.

Pour cela l'organisation de 2 séminaires ou conférences serait souhaitable.

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approuvateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commission Santé	Service communication	ASSOCIATION SPORTIVE	LES PROFESSIONNELS DE SANTE
Réunion organisation	I	C	A/R	Sans objet	C	R
Communication	I	Sans objet	A/R	C	R	I
Séminaire	C	C	A/R	C	R	R
Action	I	C	A/R	C	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les professionnels de santé, Adjoint aux sports et autres élus, les présidents des clubs*
- Financiers : intervenant, organisation séminaire, conférence
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *1^{er} semestre 2026 : 1^{er} séminaire/conférence*
- *2^{ème} semestre 2027 : 2^{ème} séminaire/conférence*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de personnes présentes
- Taux de satisfaction
- Nombre de séminaires/conférence organiser par an (doit être égal à 2)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 7.2.2

Créer des actions de formation en direction des acteurs du sports (mental, nutrition, ...)

Orientation

Mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance

Objectif(s)

Développer des actions de prévention en direction des acteurs du sport

Éléments de contexte

Les entraineurs et les sportifs, n'ont parfois pas assez de recul dans le domaine de la santé et de la prévention.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Créer une action de formation par an à destination des acteurs du sports

- Entraîneurs
- Dirigeants
- Sportifs (libre et encadrés) ...

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commission Santé	Service communication	ASSOCIATION SPORTIVE	LES PROFESSIONNELS DE SANTE
Réunion organisation	I	C	A/R	I	C	R
Communication	I	Sans objet	A/R	R	C	C
Action de formation	I	C	A/R	C	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains : *Les professionnels de santé, Adjoint aux sports et autres élus, les présidents des clubs*
- Financiers : intervenant, organisme de formation
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *Année 2026 : 1^{ère} action de formation*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de participants présents
- Taux de satisfaction
- Nombre de formation organisée (doit être égal à 1)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 7.3.1

Mettre en corrélation les commissions précédemment créées afin de définir des actions de préparation à la compétition

Orientation

Mutualiser le facteur humain de la performance (mental, médical, nutrition), travailler la prévention et la préparation pour améliorer la performance

Objectif(s)

Mettre en commun des actions de préparation à la compétition par les clubs volontaires (2 ans)

Éléments de contexte

Les entraîneurs et les sportifs, n'ont parfois pas assez de recul dans le domaine de la santé et de la prévention, mais également sur les notions de préparation mentale ...

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif de cette action est de pouvoir après la création de la commission mutualisation, de la commission santé et de la commission des professionnels du sports (entraîneurs), permettre aux encadrants d'équipe d'un certains niveaux ou se préparant à un évènement sportif important, de pouvoir bénéficier de conseils ou de coaching dans des domaines non maîtrisés.

Ex : préparation mentale, préparation physique

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	OBS Commissions	ASSOCIATION SPORTIVE	LES PROFESSIONNELS DE SANTE
Action	I	C	A/R	R	R

Moyens à mobiliser

- Humains : Les professionnels de santé, les entraîneurs, ...
- Financiers :
- Matériels : à définir
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2027

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'action
- Nombre de participants dans la démarche
- Taux de satisfaction (feed-back des entraîneurs)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 8.1.1

Inviter les élus aux différentes manifestations en cours de saison

Orientation

Affirmer une volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif d'accéder au haut niveau

Objectif(s)

Développer des rencontres municipalité-clubs en dehors des AG

Éléments de contexte

Il a été remarqué que les élus en dehors des AG des associations, n'accordaient que très peu de temps d'échanges.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

L'objectif est d'inviter les élus en dehors de la période des AG sur des manifestations importantes.

- Organisation réception
- Places réservées
- Cocktail ...

« Communication ascendante » Clubs vers élus

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	ASSOCIATION SPORTIVE
Invitation	A	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : *Président(e)s associations, élus*
- Financiers : réception
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *Année 2023*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'élus invités
- Taux de participation

Projet Sportif Local

Fiche action n° 8.1.2

Créer une rencontre élus/associations sportives pour une pratique amicale de plusieurs disciplines

Orientation

Affirmer une volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif d'accéder au haut niveau

Objectif(s)

Développer des rencontres municipalité-clubs en dehors des AG

Éléments de contexte

Ce genre de rencontres étaient pratique courante dans l'ancien mandat, et étaient appréciées des participants tant élus que du côté des associations.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Création de moments de partages sur des formats non officiels, afin de faciliter les échanges et de bien faire connaître la discipline aux élus.

- Rencontres sportives par disciplines dans une même organisation
Exemple : Soirée sport de combat, soirée sport de raquettes, le matin de la remise en forme ...

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	ASSOCIATION SPORTIVE	OBS
Invitation	A	R	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains : *Président(e)s associations, élus*
- Financiers : réception, petits déjeuner, cocktail ...
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *Année 2023*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'élus invités
- Taux de participation

Projet Sportif Local

Fiche action n° 8.2.1

Déterminer des critères d'évolution vers « son » haut niveau

Orientation

Affirmer une volonté politique, citoyenne et du monde sportif associatif d'accéder au haut niveau

Objectif(s)

Avoir des équipes évoluant à haut niveau (nombre et temporalité à définir)

Éléments de contexte

Dans l'ancien PSL (2010), la performance sportive n'a que très rarement été étudiée. La volonté municipale d'avoir des équipes de hauts niveaux de pratiques n'est donc que très peu définie.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Sondage sur la volonté de faire évoluer des équipes à haut niveau
- Recensement des besoins humains, matériels et financiers, pour une pratique vers le haut niveau
- Définir la notion de haut niveau pour chaque association,
- Définir son plus haut niveau de pratiques (plafond de verre)

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	OBS	Service des sports	ASSOCIATION SPORTIVE
Invitation	I	R	C	R

Moyens à mobiliser

- Humains : à définir
- Financiers : à définir
- Matériels : *à définir*
- Locaux : mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

- *Réflexion sur le mandat*

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de réunions
- Nombre de réponses (sondage)
- Nombre de clubs s'investissant dans la démarche
- Evolution du nombre de clubs

Projet Sportif Local

Fiche action n° 9.1.1

Organiser une demi-journée annuelle de sport ludique en famille

Orientation

Créer du lien entre les différentes générations et faire connaître et reconnaître les valeurs du sport.

Objectif(s)

Développer le sport en famille.

Éléments de contexte

Le sport est largement perçu comme un vecteur d'intégration, d'épanouissement, d'amélioration de la santé et du bien-être.

Des études font état d'un intérêt de plus en plus marqué pour le sport en accès libre, avec des contraintes réduites. Par ailleurs, les familles sont régulièrement en recherche d'activités et de temps à partager.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette action consiste, au moins dans un premier temps, à organiser une demi-journée par an de découverte du sport en famille.

Il s'agira dans un premier temps de mobiliser les associations bartholoméennes lors d'une réunion de présentation, puis d'organiser concrètement cette animation.

Une recherche de subvention pourra le cas échéant être engagée.

Par ailleurs, afin d'améliorer les chances de succès de cette opération, il conviendra d'en assurer une bonne communication. La médiatisation pourra notamment passer par l'invitation de sportifs connus.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service communication	OBS	Associations	VPR, collectifs
Mobiliser les associations bartholoméennes : réunion de présentation...	C	C	Sans objet	A/R	C	C
Réunion organisation (lieu, date, ...)	A	C	Sans objet	A/R	R	R
Recherche de subventions	A	R	Sans objet	C	I	I
Faire venir des sportifs connus	A	C	Sans objet	R	R	Sans objet
Communiquer	A	C	R	C	I	I
Demie journée annuelle sportive	I	C	Sans objet	A/R	R	R

Moyens à mobiliser

Humains : 1 pilote à l'OBS, service technique, bénévoles, éducateurs, élus

Financiers :

Matériels : location de matériel ludique

Locaux : extérieur (avec possibilité de repli)

Activités accessibles aux personnes en situation de handicap

Calendrier de mise en œuvre

1^{ère} demi-journée annuelle sportive au printemps 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de participants
- Tranche d'âge
- Envie de reconduire l'action
- L'appréciation de chacune des activités
- Composition du groupe de pratiquants

Projet Sportif Local

Fiche action n° 9.2.1

Accueillir les Troc Ton Temps (TTT) lors des animations des associations sportives

Orientation

Créer du lien entre les différentes générations et faire connaître et reconnaître les valeurs du sport.

Objectif(s)

Porter des actions conjointement entre associations sportives et VPR.

Éléments de contexte

Le sport est largement perçu comme un vecteur d'intégration, d'épanouissement, d'amélioration de la santé et du bien-être.

Des études font état d'un intérêt de plus en plus marqué pour le sport en accès libre, avec des contraintes réduites. Par ailleurs, les familles sont régulièrement en recherche d'activités et de temps à partager.

Les projets Troc Ton Temps du Village Pierre Rabhi sont un moyen pour les jeunes de financer leurs projets et loisirs, via une action d'engagement citoyen.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Il s'agit dans un premier temps de faire connaître ce dispositif aux associations, et de les mobiliser, ainsi que les élus référents sports. Il conviendra pour cela d'organiser une réunion entre les associations et l'équipe du VPR.

Dans un second temps, l'action pourra être mise en place avec le démarrage des TTT sur les animations des associations.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint.e.s (sport, solidarités)	Service des sports	VPR	OBS	Associations
Mobiliser, expliquer le projet aux associations	A	I	R	C	C
Mobiliser les référents sports sur ce projet	A	I	R	Sans objet	Sans objet
Organiser une réunion entre associations et VPR	A	I	R	C	C
Mise en place de l'action (démarrage des TTT sur les animations des asso)	A	I	R	C	C

Moyens à mobiliser

Humain : 1 pilote au VPR, associations sportives, OBS, référents sports, élus

Calendrier de mise en œuvre

Mise en place de l'action (démarrage des TTT sur les animations des associations) en 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Combien de TTT sur une année
- Combien d'associations ont sollicités les TTT ?
- Questionnaires de satisfaction : associations, jeunes, VPR

Projet Sportif Local

Fiche action n° 9.3.1

Créer une liste commune des bénéfiques du sport

Orientation

Créer du lien entre les différentes générations et faire connaître et reconnaître les valeurs du sport.

Objectif(s)

Faire valoir le rôle éducatif du sport.

Éléments de contexte

Le sport est largement perçu comme un vecteur d'intégration, d'épanouissement, d'amélioration de la santé et du bien-être.

Des études font état d'un intérêt de plus en plus marqué pour le sport en accès libre, avec des contraintes réduites. Par ailleurs, les familles sont régulièrement en recherche d'activités et de temps à partager.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Pour mener à bien cette action, il faudra créer un groupe de travail partenarial et pluridisciplinaire qui aura pour tâche de recenser l'ensemble des bénéfiques que l'on peut retirer de la pratique sportive. Leur réflexion sera judicieusement complétée par la littérature sur le sujet.

Ce groupe créera le document dont la diffusion pourra être assurée par la Ville et l'ensemble des acteurs du sport.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service communication	OBS	Associations	VPR, collectifs
Créer un groupe de travail	A	C	Sans objet	R	C	C
Création du document	A	C	R	C	C	C
Communication, diffusion du document	A	C	R	C	C	C

Moyens à mobiliser

Humains : groupe de travail, service communication, service technique

Financiers : impression de grandes affiches

Matériels : affiches-panneaux

Calendrier de mise en œuvre

Création de la fiche en 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Est-ce que « la liste » a été créée ?
- Les personnes ont-elles vu l'affiche ?
- Est-ce qu'elles sauraient dire de quoi elle parle ?

Projet Sportif Local

Fiche action n° 10.1.1

Identifier les besoins des parents solos et rechercher collectivement des solutions

Orientation

Lever les freins à la pratique du sport des habitants, de préférence sur la commune

Objectif(s)

Favoriser la pratique du sport pour les parents solos.

Éléments de contexte

Il n'est pas toujours facile et financièrement possible de faire garder ses enfants pour faire du sport, notamment pour les parents solos.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Avant de mettre en place un éventuel service, cette action consiste tout d'abord à identifier et quantifier les freins à la pratique sportive et les besoins réels.

Pour cela, il conviendra dans un premier temps de répertorier l'existant et les possibilités à inventer en termes de garde.

Par ailleurs, il faudra également recueillir les besoins des parents via enquête ou en s'appuyant sur les remontées des travailleurs sociaux.

Enfin, un comité de pilotage pluridisciplinaire sera constitué pour analyser ces données et réfléchir aux réponses les plus adaptées.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations	VPR, partenaires
Répertorier l'existant et les possibilités à inventer en termes de garde	A	R	C	C	C
Recueillir les besoins	A	R	C	C	C
Constitution d'un comité de pilotage	A	R	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains : un pilote (EES), partenaires
- Locaux : Mise à disposition d'une salle

Calendrier de mise en œuvre

Répertorier l'existant en 2025.

Ouverture éventuelle d'un système de garde en 2026.

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de parents qui utilisent le système de garde
- Evolution de la pratique sportive des parents solos

Projet Sportif Local

Fiche action n° 10.2.1

Communiquer et vulgariser les aides existantes (e-pass, pass'sport, aides VPR...)

Orientation

Lever les freins à la pratique du sport des habitants, de préférence sur la commune

Objectif(s)

Développer les aides pour les familles en difficulté pour la pratique sportive

Éléments de contexte

Le sport est largement perçu comme un vecteur d'intégration, d'épanouissement, d'amélioration de la santé et du bien-être.

Des études font état d'un intérêt de plus en plus marqué pour le sport en accès libre, avec des contraintes réduites. Par ailleurs, les familles sont régulièrement en recherche d'activités et de temps à partager.

Enfin, et paradoxalement, il existe de nombreux freins (notamment financiers) à la pratique du sport, mais également de nombreux dispositifs facilitateurs qui sont parfois méconnus.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Avant d'envisager d'éventuelles nouvelles aides, cette action consistera d'abord à dresser un inventaire exhaustif de l'offre existante.

Pour cela, il s'agira dans un premier temps de répertorier les dispositifs existants. Ceux-ci seront ensuite présentés et expliqués aux associations.

Dans un temps suivant, ils seront communiqués auprès des habitants.

Enfin, une veille sera organisée afin de mettre à jour de façon annuelle l'inventaire de ces dispositifs.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service Communication	OBS	Associations	VPR, partenaires
Répertorier les dispositifs existants	A	R	Sans objet	C	C	C
Expliquer aux associations	A	R	Sans objet	C	C	C
Communiquer auprès des habitants	A	C	R	C	C	C
Mise à jour annuelle des dispositifs, pérennisation des aides	A	R	Sans objet	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains : 1 pilote au service EES, service communication, OBS
- Financiers
Supports de communication financés par la Ville

Calendrier de mise en œuvre

- Rentrée 2023 pour la communication auprès des habitants

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de licenciés bénéficiaires sur chaque dispositif
- Nombre de licenciés pur qui le dispositif est déterminant dans la prise de licence

Projet Sportif Local

Fiche action n° 11.1.1

Favoriser la formation des encadrants au handisport et/ou sport adapté

Orientation

Permettre à chaque personne en situation de handicap de trouver son sport.

Objectif(s)

Avoir des encadrants handisport ou sport adapté dans un maximum de clubs

Éléments de contexte

Le sport est largement perçu comme un vecteur d'intégration, d'épanouissement, d'amélioration de la santé et du bien-être.

Des études font état d'un intérêt de plus en plus marqué pour le sport en accès libre, avec des contraintes réduites. Par ailleurs, les familles sont régulièrement en recherche d'activités et de temps à partager.

Les pratiques diversifiées et adaptées sont en développement, y compris sur la commune. Cependant, bon nombre de clubs ne sont pas à ce jour référencés sur le handiguide, ou ne franchissent pas encore le pas de l'offre ces pratiques adaptées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Dans un premier temps, l'action consiste à dresser l'état des lieux de l'existant sur la commune : Quelles associations proposent quel type d'activité adaptée ?

En parallèle, il conviendra d'accompagner les associations pour être répertoriées dans le Handiguide.

Enfin, afin d'inciter cette démarche, une modification des critères de subvention pourra intégrer la formation des éducateurs pour l'encadrement des pratiques adaptées.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Etat des lieux de l'existant	A	C	R	C
Accompagner les associations pour être répertoriées dans le Handiguide	A	C	R	C
Modification des critères de subvention	A	C	R	I

Moyens à mobiliser

- Humains : 1 pilote à l'OBS, Services municipaux
- Financiers : subventions

Calendrier de mise en œuvre

2023/2024

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'encadrants formés

Projet Sportif Local

Fiche action n° 12.1.1

Créer une offre de parcours nature (boucle nature) sur les lieux emblématiques

Orientation

Faire du sport le fer de lance de la commune pour lui permettre de rayonner et attirer de nouveaux habitants par le dynamisme de la ville

Objectif(s)

Créer une offre de parcours nature (boucle nature) sur les lieux emblématiques

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Créer une boucle et la valoriser avec des signalétiques différentes (boucle culturelle, sportive, en lien avec les liaisons douces)

Projet à réaliser sur un parcours travaillé avec le monde sportif, le monde culturel, la marche nordique et des historiens.

Cette réalisation doit pouvoir être mise en œuvre pour 2026 avec une réflexion en 2025.

Organisation des acteurs

- Pilote : Municipalité
- Opérateurs : OBS et associations

Moyens à mobiliser

A définir lors du lancement de la réflexion en 2025

Calendrier de mise en œuvre

A définir lors du lancement de la réflexion en 2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

Lancement du projet en 2025 et réalisation à programmer en 2026

Projet Sportif Local

Fiche action n° 12.2.1

Obtenir le troisième laurier (label vie active et sportive)

Orientation

Faire du sport le fer de lance de la commune pour lui permettre de rayonner et attirer de nouveaux habitants par le dynamisme de la ville

Objectif(s)

Valoriser le sport sur la commune

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Obtenir le troisième laurier (label vie active et sportive) avant 2026

- Chercher les critères existants et comparer avec la situation actuelle de la commune
- Définir le plan d'action pour améliorer les points évalués dans le label
- Postuler et préparer le dossier

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Service Communication	Association
Recherche des critères	A	R	C	I	C
Plan d'action	A	R	C	I	C
Postuler et dossier	A	R	C	R	C

Moyens à mobiliser

A définir lors de notre adhésion au label

Calendrier de mise en œuvre

2024 – Chercher les critères existants

2024 – Définir le plan d'action pour améliorer les points évalués dans le label

2025 – Postuler et préparer le dossier

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

Obtention du label (3 lauriers minimum) avant 2026

Projet Sportif Local

Fiche action n° 12.2.2

Organiser tous les ans un événement majeur

Orientation

Faire du sport le fer de lance de la commune pour lui permettre de rayonner et attirer de nouveaux habitants par le dynamisme de la ville

Objectif(s)

Organiser tous les ans un événement majeur

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Cette fête aurait pour objectif de valoriser et faire connaître les associations sportives. Cette visibilité, outre la valorisation de leur activité, pourrait aussi permettre d'attirer de nouveaux adhérents. Cette fête aurait bien évidemment un rayonnement sur la ville qui permettrait de fédérer l'ensemble du monde sportif et de le mettre en avant auprès de la population.

Dans cette fête pourraient être regroupés (pour en faire un événement majeur) des événements qui existent actuellement (par exemple les trophées sportifs et la reconnaissance des bénévoles sportifs).

La fête serait plutôt à faire dans un premier temps sur un week-end ou un week-end long (incluant le vendredi)

Cette fête devra avoir le soutien financier et logistique de la ville.

Elle devra être physiquement visible, d'où l'idée de la faire sur un lieu central, déporté des équipements actuels. Cela pourrait être par exemple en centre-ville, en bloquant des rues pour mettre en avant l'événement. Des points de restaurations pourraient aussi être prévus.

Les associations pourraient participer à des activités payantes (ex point de restauration). L'idée étant que l'ensemble des recettes serait partagé avec les associations ayant participé à la construction/organisation de la fête ou lors de l'activité elle-même.

La période reste à définir afin d'essayer de ne pas tomber sur d'autres événements majeurs (ex fête de la commune) ou dans des périodes plus chargées pour les associations. Quelques idées de dates seront à affiner (avril/mai, fin juin-début juillet, début septembre)

Cet événement majeur serait organisé par un groupe de travail (à définir parmi les associations volontaires). Il devrait commencer à une date à définir en tenant compte du temps de préparation et d'organisation de ce genre de manifestation. Le souhait étant de faire la première fête en 2023. Afin d'avoir une idée plus précise du temps de préparation il serait intéressant de se renseigner auprès de la ville de Feneu qui a organisé ce type de fête.

Le pilotage serait assuré par la ville et l'OBS, les tâches entre chacun devant être clairement définies.

Ce genre de manifestation sollicitera les services de la ville (sport, services techniques, communication), l'OBS et l'ensemble des associations sportives.

Le souhait étant bien évidemment d'inciter fortement à ce que toutes les associations participent.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuées pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

Organisation du projet.

- Pilote : Ville
- Co-pilote : OBS
- Opérateurs : monde sportif (appel aux volontaires à organiser chaque année).

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	Service communication	VPR	Culture	RH	OBS	Associations
Sélection de la date pour la manifestation	A	R	I	I	I	I	I	C	C
Groupe(s) de travail pour définir/organiser l'événement	A	R	I	I	I	I	I	C	C
Définir le budget associé à la manifestation	A	R	I	I	I	I	I	I	I

Lancement du projet (à affiner après les conclusions du groupe de travail dédié à l'organisation)

- Pilote : Ville
- Co-pilote : OBS
- Opérateurs : monde sportif (appel aux volontaires à organiser chaque année).

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	Service communication	VPR	Culture	RH	OBS	Associations
Elaboration du programme d'animation	A	R	C	C	I	I	I	C	C
Organisation et préparation de la manifestation	A	R	C	C	I	I	I	C	C
Communication sur l'événement	A	C	I	R	I	I	I	C	C
Organisation logistique de l'événement	A	R	C	I	I	I	I	C	C
Evaluation des indicateurs	A	R	I	I	I	I	I	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 pilote du projet côté ville et OBS, associations
- Financiers
Budget à définir annuellement pour l'organisation de cette manifestation.
Recettes lors de la manifestation partagées avec les associations
- Matériels
Logistique (ville), matériel (ville – associations), activités (associations)
- Locaux
Prévoir des locaux pour un éventuel plan B lié au temps

Calendrier de mise en œuvre

Objectif avoir une fête en 2023 (la première). Période à définir. Cette fête serait ensuite annualisée

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation se ferait sur les critères suivants : Le critère de réussite se mesurerait sur l'ensemble des années si une progression est constatée.

- Nombre de participants
- Nombre d'associations sportives
- Impact sur les inscriptions
- Couverture médiatique (nb articles...)

Projet Sportif Local

Fiche action n° 13.1.1

Développer le partenariat école de sport / associations / écoles (TAP)

Orientation

Faire de Saint-Barthélemy-d'Anjou un lieu de découverte du sport où chacun puisse pratiquer en fonction de ses attentes, en club ou en pratique libre, pour la performance ou le loisir

Objectif(s)

Faciliter la pratique sportive des jeunes

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Développer le partenariat école de sport / associations / écoles (TAP)

Pour développer ce partenariat l'idée est de capitaliser sur l'existant en facilitant les échanges et la communication entre les structures.

La première action serait d'organiser une réunion annuelle entre les associations, les écoles et la municipalité pour échanger sur les projets/besoins de l'année, en incluant les TAP. Cette réunion pourrait se faire de manière informelle autour d'un café/croissant. Cette réunion devrait être plutôt planifiée en début de saison.

Il serait possible aussi de faire des interventions ponctuelles par association dans les écoles (en fonction des besoins). Ces différentes interventions pourraient être fédérées autour de la fête du sport.

Ces initiatives et ce suivi pourraient être pilotés par la Ville en partenariat avec l'OBS. La réunion annuelle serait préparée en collaboration.

Organisation des acteurs

Les opérateurs contribuent évidemment à la conception et sont au cœur de la réalisation.

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

Ex :

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Association	Ecoles
Lancement réunion annuelle	A	R	R	C	C
Suivi des actions	A	R	R	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains
1 coordonnateur (côté Ville)
- Financiers
En fonction des projets
- Matériels
En fonction des projets
- Locaux
En fonction des projets

Calendrier de mise en œuvre

- 1^{ère} réunion de partage en septembre 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre de participants à la réunion
- Nombre de projets/initiatives initiées la première année et évolution sur les années suivantes

Projet Sportif Local

Fiche action n° 13.2.1

Développer une action citoyenne par an et par club

Orientation

Faire de Saint-Barthélemy-d'Anjou un lieu de découverte du sport où chacun puisse pratiquer en fonction de ses attentes, en club ou en pratique libre, pour la performance ou le loisir

Objectif(s)

Promouvoir la citoyenneté autour du sport

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Développer une action citoyenne par an et par club

Cette action doit être à l'initiative du club et faire partie intégrante de leur projet.

Plusieurs types d'actions peuvent être définis, par exemple :

- Collecte pour vente, pour une association
- Nettoyer autour des complexes
- Refaire peintures.
- Inviter la maison de retraite pour présenter des activités
- Match avec des détenus
- ...

La municipalité pourra apporter un soutien logistique à chaque initiative. Des interventions au niveau des complexes (ex peinture) devront être validées et encadrées par les services municipaux.

L'OBS sera en charge de suivre et d'enregistrer ces actions. L'OBS pourra aussi définir en début de saison un fil conducteur qui pourra servir aux associations à l'élaboration d'une action citoyenne dans le cadre de leur projet (ex collecte bouchon sur l'année).

Une communication devra être réalisée au fil de l'eau et un temps fort pourrait être envisagé (ex fête du sport) pour synthétiser l'ensemble des initiatives prises par les associations.

Cette action devra être étudiée en tant que critère dans les subventions.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Réalisation des actions citoyennes	I	I	C	R
Suivi des actions citoyennes	I	I	R	C
Communication sur les actions citoyennes	I	I	C	R
Etude en tant que critère de subvention	C	I	R	I
Synthèse et événements sur les actions citoyennes	A	R	C	C

Moyens à mobiliser

En fonction des projets et par associations

Calendrier de mise en œuvre

- Avril 2023 – Juin 2023 : Définition des critères de subventions (applicable pour 2024 ?)
- Juin 2023 - Communication auprès des associations sur ces initiatives

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Nombre d'initiatives
- Nombre d'associations participantes

Projet Sportif Local

Fiche action n° 14.1.1

Créer une rubrique spécifique pour le sport (média à définir)

Orientation

Accompagner les associations à se doter d'un service de communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité

Objectif(s)

Faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Revoir les différents médias existants et définir la possibilité ou non de créer une rubrique dédiée au sport.

Médias concernés :

- Application : rubrique sport souhaitée
- Site internet : Rubrique sport souhaitée
- Magazine : non

Ces besoins seront à intégrer lors du changement du site internet (prévu en 2025).

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service communication	OBS	Associations
Validation et création de la rubrique sport	A	C	R	I	I

Moyens à mobiliser

A intégrer au projet refonte site internet

Calendrier de mise en œuvre

2025. A intégrer au projet site internet

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

Création de ces rubriques

Projet Sportif Local

Fiche action n° 14.1.2

Atteindre 100% des sollicitations de la presse par les clubs

Orientation

Accompagner les associations à se doter d'un service de communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité

Objectif(s)

Faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Atteindre 100% de sollicitations de la presse par les clubs pour des événements sportifs d'ici à 2026

Cette action ne peut être menée que par chaque club. Ils doivent solliciter la presse. Pour les aider il serait utile d'ajouter le nom des correspondants dans le guide qui sera créé afin de lister l'ensemble des moyens mis à disposition par la commune pour les associations.

L'OBS pourrait avoir aussi un rôle en étant en veille pour aider et rappeler aux associations de solliciter la presse. Il aurait aussi un rôle de vérifier pour chaque événement si un article presse a été réalisé.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	OBS	Associations
Contacter la presse pour chaque événement	C	R
Être en veille sur les événements et alerter les associations pour qu'elles sollicitent la presse	R	C
Comptabiliser les événements par association et noter si un article de presse a été fait	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains
Une personne en veille et en collecte (OBS)

Calendrier de mise en œuvre

- Septembre 2022

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

Article dans la presse pour un événement (par association et global).

- Objectif par association :
 - 2022 : 60%
 - 2023 : 80%
 - 2024 : 90%
 - 2025 : 95%
 - 2026 : 100%
- Objectif global :
 - 2022 : 50%
 - 2023 : 70%
 - 2024 : 80%
 - 2025 : 85%
 - 2026 : 90%

Projet Sportif Local

Fiche action n° 14.1.3

Viser 100% d'utilisation des ressources de communication de la ville par les clubs

Orientation

Accompagner les associations à se doter d'un service de communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité

Objectif(s)

Faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Viser 100% d'utilisation des ressources de communication de la ville par les clubs

Pour que les clubs puissent utiliser l'ensemble des ressources, cela doit passer par une connaissance de l'existant et une communication régulière de ce qui est disponible.

La première étape consisterait à réaliser un guide (papier et numérique) qui rappelle l'ensemble des moyens mis à disposition et la manière de les utiliser/solliciter.

Ce guide pourrait être envoyé chaque année (avec les dossiers de subvention par exemple) afin de rappeler son existence. Il serait mis à jour une fois par an.

La deuxième action consisterait à faire une réunion annuelle avec l'ensemble des associations pour leur expliquer les outils à leur disposition

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Service communication	OBS	Associations
Réalisation du guide	A	R	C	I	I
Mise à jour annuelle du guide et envoi aux associations	A	R	C	I	I
Recensement des sollicitations sur un fichier par associations	A	R	I	I	I

Moyens à mobiliser

- *Humains*

1 personne pour noter les demandes

Services municipaux pour réaliser (comme à ce jour)

Calendrier de mise en œuvre

- Guide : Septembre 2023
- Réunion présentation : septembre 2023

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

- Utiliser le fichier de suivi et calculer le nombre de sollicitations.
- Créer un indicateur suivi annuellement qui doit augmenter.

Projet Sportif Local

Fiche action n° 14.1.4

Rendre visible les infrastructures avec les activités qui s'y pratiquent (signalétique, nom des complexes)

Orientation

Accompagner les associations à se doter d'un service de communication de qualité professionnelle et multicanal pour valoriser leur activité

Objectif(s)

Faciliter l'accès à l'information pour chaque habitant / sportif

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou est une commune avec de nombreuses pratiques sportives qui font preuve d'un dynamisme important. Les équipements sont nombreux pour permettre l'activité de ces pratiques, bien que vieillissant et nécessitant pour certains d'être rénovés. Certaines activités importantes sont aussi en manque d'équipement permettant d'assurer une qualité dans leur pratique. Cette richesse n'est pas forcément visible car il existe un manque de communication et d'événements majeurs mettant en avant ces différents atouts. De plus la visibilité et l'identité des équipements sportifs nécessitent d'être améliorées.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Il faut distinguer 3 actions différents :

- Signalétique intérieure (plan des activités du complexe)
- Signalétique extérieur (pour guider dans la ville vers les complexes)
- Affichage libre pour les associations : harmonisation

Ces sujets nécessitent la création d'un groupe de travail mais déjà certaines questions se posent. Doit-on attendre la création du logo pour le sport ou à minima celui de la ville ? Tout le monde semble favorable à attendre afin d'éviter de devoir retravailler la signalétique.

Faut-il créer une identité identique pour chaque complexe pour qu'ils soient visibles ? Faut-il spécifier pour chaque complexe le sport ou la catégorie de sport pratiquée ? (Ex sport de combat, sport de raquette...)

Faut-il (via la domotique) mettre en visibilité (sorte de borne numérique) les sports pratiqués à l'entrée du complexe ?

La démarche envisagée serait donc de créer un groupe de travail pour une réflexion sur l'ensemble de ces éléments pour 2024 avec un objectif de réaliser l'intérieur et l'extérieur en 2025.

Organisation des acteurs

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	Services techniques	Service communication	OBS	Associations
Groupe de travail sur le projet	A	R	C	C	C	C
Réalisation signalétique intérieure	A	R	C	I	I	I
Réalisation signalétique extérieure	A	R	C	I	I	I

Moyens à mobiliser

A déterminer en fonction des projets

Calendrier de mise en œuvre

- Groupe travail : 2024
- Réalisation intérieure : 2025
- Réalisation extérieure : 2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

Indicateurs réussite : moins de personnes qui se perdent quand les projets seront finis

Projet Sportif Local

Fiche action n° 15.1.1

Améliorer la visibilité et l'accessibilité des espaces de loisirs existants

Orientation

Disposer d'espaces de loisir sportif plus nombreux et mieux mis en valeur.

Objectif(s)

Développer la pratique libre et en famille.

Éléments de contexte

On constate un manque de connaissance des Bartholoméens des différents lieux de pratique libre en loisirs ou en famille (Terrains de tennis, City-stade, circuits de randonnée, parcours Bi-cross, liaisons douces, espaces engazonnés...).

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Lister tous les espaces utilisés pour le loisir sportif sur la commune.
- Visiter ces espaces existants, recenser les améliorations à faire et définir un programme d'entretien.
- Mettre en place un suivi des travaux et d'entretien.
- Mettre en place une signalétique et communiquer sur ces espaces : site internet, plan, application, affichage municipal...
- Organiser des événements sur ces espaces pour les faire connaître.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations	VPR
Lister tous les espaces utilisés pour le loisir sportif sur la commune.	A	R	C	C	C
Visiter ces espaces existants, recenser les améliorations à faire et définir un programme d'entretien.	A	R	C	C	C
Mettre en place un suivi des travaux et d'entretien.	A	R	I	I	I
Mettre en place une signalétique et communiquer sur ces espaces : site internet, plan, application, affichage municipal...	A	R	C	I	I
Organiser des évènements sur ces espaces pour les faire connaître	A	R	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains

Pilotage par le service EES de la Ville. Les élus, les services de la ville, l'OBS, les collectifs du village Pierre RABHI, l'Espace jeunesse du VPR

- Financiers

La ville pour l'entretien, la signalétique, la communication

Calendrier de mise en œuvre

- 1^{er} semestre 2023 : Mobiliser les moyens humains cités plus haut.
- 1^{er} semestre 2023 : créer un COPIL.
- 1^{er} trimestre 2023 : établir la liste des espaces utilisés pour le loisir sportif et libres d'accès.
- 2^{ème} semestre 2023 : visiter les espaces répertoriés, recenser les améliorations.
- 2^{ème} semestre 2023 : Définir un programme pour les améliorations et le suivi.
- 2024-2025 : Mettre en place signalétique, communication et évènements.

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Le COPIL devra suivre les différentes phases de la mise en œuvre.
- Les service EES de la ville et la commission « Terrains et Salles » de l'OBS devront suivre les travaux d'entretien nécessaires chaque année comme ils le font actuellement pour les autres équipements sportifs.

Projet Sportif Local

Fiche action n° 15.1.2

Recenser les espaces de pratique libre, identifier les manques afin de planifier la création de nouveaux espaces avec une implantation faite en accord avec l'espace jeunesse, le conseil municipal des enfants et l'OBS.

Orientation

Disposer d'espaces de loisir sportif plus nombreux et mieux mis en valeur.

Objectif(s)

Développer la pratique libre et en famille.

Éléments de contexte

On constate un développement de la pratique libre et sur la commune un manque d'équipement de proximité pour la pratique du sport en loisir ou en famille. Il faut créer d'autres équipements qui répondent aux besoins en étant attentifs aux nouvelles pratiques et veiller à ce qu'elles soient pérennes.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Mobiliser les acteurs potentiels pour ce projet.
- Créer un COFIL avec un ou deux représentants par acteur potentiel.
- En tenant compte de l'action n°1, lister les espaces manquants et réalisables sur la commune : City-stade, Beach Volley, Foot tennis, Parcours santé, Parcours disque golf, Skate-park...
- Proposer des implantations et les prioriser.
- Recherche de subventions.
- Organiser des évènements sur ces espaces pour les faire connaître.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations	VPR
Mobiliser les acteurs potentiels pour ce projet.	A	R	C	C	C
Créer un COPIL avec un ou deux représentants par acteur potentiel.	A	R	C	C	C
Lister les espaces manquants et réalisables sur la commune	A	R	C	C	C
Proposer des implantations et les prioriser.	A	R	R	I	I
Recherche de subventions.	A	R	I	I	I
Organiser des évènements sur ces espaces pour les faire connaître	A	R	R	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains

Pilotage par la Ville (EES). Mobilisation : les élus municipaux, les services de la ville (EES et Finances), l'OBS, les collectifs du village Pierre RABHI, l'Espace jeunesse du VPR, le Conseil Municipal des Enfants.

- Financiers

La ville pour la création, la signalétique, la communication

Calendrier de mise en œuvre

- 2^{ème} semestre 2023 (Octobre –novembre) : Mobiliser acteurs potentiels pour ce projet.
- 2^{ème} semestre 2023 (décembre) : créer un COPIL.
- 2^{ème} trimestre 2023 : lister les espaces manquants et réalisables sur la commune : City-stade, Beach Volley, Foot tennis, Parcours santé, Parcours disque golf, Skate-park...
- 3^{ème} trimestre 2023 : Proposer des implantations et prioriser.
- 3^{ème} trimestre 2023 : Recherche de subventions.
- 2024-2025-2026 : Réalisation des projets.

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Le COPIL devra suivre les différentes phases de la mise en œuvre.
- Une enquête sur l'utilisation des espaces de loisirs sportifs devra être faite avant la fin du mandat.

Projet Sportif Local

Fiche action n° 16.1.1

Aider le développement des activités labellisées « sport-santé »

Orientation

Faire de la santé la principale motivation pour pratiquer une activité physique et sportive.

Objectif(s)

Améliorer les conditions de pratique et le nombre de pratiquants du sport-santé.

Éléments de contexte

Actuellement 6 associations ont le label Sport-Santé. 2 ou 3 ont des éducateurs diplômés APA, mais financièrement il est très difficile de développer ces créneaux du fait du faible nombre de pratiquants et du manque d'accessibilité des locaux en journée. Une aide serait bénéfique en attendant d'atteindre un équilibre financier.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Mettre en place dans les critères de subvention une aide pour financer la formation APA.
- Mettre en place une aide sur plusieurs années pour les activités démarrant une activité spécifique.
- Mettre en place une subvention pour l'achat de matériel nécessaire au démarrage de l'activité.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Mettre en place dans les critères de subvention une aide pour financer la formation APA.	A	C	R	C
Mettre en place une aide sur plusieurs années pour les activités démarrant une activité spécifique.	A	C	R	C
Mettre en place une subvention pour l'achat de matériel nécessaire au démarrage de l'activité.	A	C	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains

Pilotage par la commission finances de l'OBS, mobilisation : les élus municipaux, le service EES, les associations sportives.

- Financiers

Nouveaux critères de subvention

Calendrier de mise en œuvre

Courant 2023

- Mettre en place une aide pour financer la formation APA.
- Mettre en place une subvention sur plusieurs années pour les associations démarrant une activité spécifique.
- Mettre en place une subvention pour l'achat de matériel nécessaire au démarrage d'une activité spécifique.

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- Evolution du nombre d'éducateurs diplômés APA.
- L'évolution du nombre de pratiquants.

Projet Sportif Local

Fiche action n° 16.1.2

Sensibiliser le corps médical Bartholoméen

Orientation

Faire de la santé la principale motivation pour pratiquer une activité physique et sportive.

Objectif(s)

Améliorer les conditions de pratique et le nombre de pratiquant du Sport-Santé.

Éléments de contexte

Actuellement 6 associations ont le label Sport-Santé. 2 ou 3 ont des éducateurs diplômés APA, mais financièrement il est très difficile de développer ces créneaux du fait du faible nombre de pratiquants. La sensibilisation du corps médical bartholoméen paraît essentielle pour développer ces activités.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Planification de réunions d'informations avec le corps médical bartholoméen avec l'appui du Dr Norbert TEISEIRE (Association Sport pour Tous).
- Réalisation avec les acteurs d'une campagne de sensibilisation, d'affiches et d'un document à l'attention des patients.

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approuvateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations	Service communication	Sport pour Tous
Planification de réunions d'informations avec le corps médical bartholoméen	A	C	R	C		C
Campagne de communication	A	C	R	C	R	C

Moyens à mobiliser

- Humains – pilotage par l’OBS
La commission Sport-Santé de l’OBS, les associations sportives, les élus municipaux, Sport pour Tous, service EES et service communication de la ville.
- Financiers
Frais de réception, Objet marquant la soirée, Frais de communication, documentation
- Locaux
Salle de réunion et de réception...

Calendrier de mise en œuvre

- Planification de réunions d’informations avec le corps médical bartholoméen avec l’appui du Dr Norbert TEISEIRE : 2023
- Organisation des réunions avec l’appui de la municipalité : 2023
- Réalisation avec les acteurs d’une campagne de sensibilisation, d’affiches et d’un triptyque à l’attention des patients : 2024

Critères d’évaluation et indicateurs de réussite

L’évaluation portera sur les critères suivants :

- Nombre de personnes du monde médical présentes aux réunions.
- Nombre de prescriptions.
- Nombre de pratiquants dans les associations ayant une prescription médicale

Projet Sportif Local

Fiche action n° 16.1.3

Promouvoir la création d'une Maison Sport Santé à l'est d'Angers

Orientation

Faire de la santé la principale motivation pour pratiquer une activité physique et sportive.

Objectif(s)

Améliorer les conditions de pratique et le nombre de pratiquant du Sport-Santé.

Éléments de contexte

Les maisons Sport-Santé sont toutes sur Angers ou à l'ouest d'Angers alors qu'il existe une dynamique Sport-Santé dans les clubs sportifs de l'est d'Angers. De plus la santé fait partie des services publics à préserver et les différentes communes de l'est d'Angers doivent être attentives à la préservation de ce service public

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Sensibiliser les élus des communes de l'est d'Angers.
- Sensibiliser les associations sportives de l'est d'Angers.
- Être pilote et organiser des réunions d'information et d'échanges avec le CDOS et le Dr TEISSEIRE (Sport pour Tous).

Organisation des acteurs

- Pilote :
Les élus municipaux
- Opérateurs :
Le Dr TEISSEIRE, le CDOS, la commission santé de l'OBS, les associations sportives, les élus municipaux.

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations	Sport pour Tous
Sensibiliser les élus des communes de l'est d'Angers.	A/R	C	C	Sans objet	C
Sensibiliser les associations sportives de l'est d'Angers.	A/R	C	C	C	C
Organiser des réunions d'information et d'échanges (CDOS, Sport pour Tous)	A/R	R	R	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains – pilotage politique
Les élus municipaux, le CDOS, la commission Sport-Santé de l'OBS, les associations sportives, le Dr Norbert TEISEIRE.
- Financiers
Frais de réception, Frais de communication, documentation
- Locaux
Salle de réunion et de réception.

Calendrier de mise en œuvre

- Planification de réunions avec les élus, avec l'appui du CDOS et du Dr Norbert TEISEIRE : 2024
- Organisation de réunions avec les associations sportives : 2024
- Mise en œuvre : 2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- Nombre de communes présentes aux réunions.
- Nombre de communes s'impliquant dans le projet.
- Nombre d'associations présentes aux réunions.

Projet Sportif Local

Fiche action n° 17.1.1

Développer un système de passeport qui permette d'essayer plusieurs activités, à destination des jeunes et des personnes en difficulté

Orientation

Affirmer une réelle volonté politique, citoyenne et du monde sportif de développer le sport pour tous.

Objectif(s)

Développer le nombre de pratiquants chez les jeunes et des personnes en difficulté.

Éléments de contexte

Manque de connaissance des aides et des structures ou peuvent être utilisées ces aides. Il existe par ailleurs des freins à la pratique d'activités sportives.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

Il s'agira dans un premier temps de répertorier les dispositifs existants : e-pass, pass'sport, aides du VPR, Chèques vacances..., de les expliquer aux associations afin qu'elles les mettent en œuvre et de les communiquer auprès des habitants.

Par ailleurs, il sera procédé à une mise à jour annuelle des dispositifs, avec communication auprès des nouveaux habitants, pérennisation des aides.

Selon les manques identifiés, une réflexion sur de nouvelles aides sera engagée afin de lever les freins persistants pour la pratique des jeunes et des précaires.

Enfin, un travail avec les clubs sera conduit avec comme pistes d'actions :

- Passeport découverte, sur une période déterminée, pour permettre aux publics de venir expérimenter plusieurs sports et faciliter les inscriptions ultérieures
- Tarif réduit en cas de licences multiples dans plusieurs clubs partenaires
- ...

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Elus	Service des sports	Service Communication	OBS	Associations	VPR
Répertorier les dispositifs existants	A	R	Sans objet	C	C	C
Diagnostiquer les freins persistants à la pratique	A	R	Sans objet	C	C	R
Communiquer sur l'existant	A	C	R	I	I	I
Réfléchir à de nouvelles aides	A	R	Sans objet	I	I	R
Travailler avec les clubs sur un passeport	A	R	Sans objet	C	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains

Pilote : Service EES. Opérateurs : service communication, OBS, VPR.

- Financiers

Selon actions retenues

Calendrier de mise en œuvre

- Inventaire et communication sur l'existant : rentrée scolaire 2023
- Réflexion sur de nouvelles aides : 2023-2024
- Passeport et facilités par les clubs : 2024-2025

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- Nombre de licenciés bénéficiaires sur chaque dispositif
- Enquête pour déterminer dans quelle mesure le dispositif est déterminant pour la pratique

Projet Sportif Local

Fiche action n° 17.2.1

Mettre en place une activité pluri-disciplinaire pour les aînés

Orientation

Affirmer une réelle volonté politique, citoyenne et du monde sportif de développer le sport pour tous.

Objectif(s)

Développer le nombre de pratiquants chez les seniors et les seniors +.

Éléments de contexte

Saint-Barthélemy-d'Anjou propose de nombreuses activités physiques qui peuvent être pratiquées de plus en plus tard. Seulement nous ne sommes pas égaux et il faut à un moment pouvoir proposer des activités ludiques qui entretiennent les compétences physiques restantes et permettent de maintenir du lien social.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Rassembler les acteurs potentiels.
- Vérifier et quantifier le besoin
- Se rapprocher de Profession Sport et Loisirs 49 pour faire des séances découvertes gratuites.
- Démarrage de l'Activité : Porteur soit O.B.S. soit une association (Amicale Laïque...)

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultés ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informés pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Autre Association	PSL 49	VPR
Rassembler les acteurs potentiels.	A	C	R		I	C
Vérifier et quantifier le besoin	A	C	R		I	C
Séances découvertes	A	C	R		C	C
Démarrage de l'Activité	A	C	R	R	C	C

Moyens à mobiliser

- Humains – Pilotage par l’OBS
Educateurs PSL 49, éducateurs des associations bartholoméennes.
- Financiers
Subventions Conférence des financeurs, municipale, ANS
- Matériels
Moyens de transport : Minibus, Transport solidaire
- Locaux
Salle de sport ou autres

Calendrier de mise en œuvre

1^{er} semestre 2023 :

- Rassembler les acteurs potentiels.
 - Se rapprocher de PSL 49 pour faire des séances découvertes gratuites.
 - Vérifier et quantifier le besoin

Septembre 2023 :

- Démarrage de l’Activité : Porteur soit O.B.S. soit une association (Amicale Laïque...)

Critères d’évaluation et indicateurs de réussite

L’évaluation portera sur les critères suivants :

- Nombre de participants

Projet Sportif Local

Fiche action n° 18.1.1

Permettre la visibilité des créneaux disponibles via internet

Orientation

Faciliter l'accès aux salles en journée pour les associations à activité sportive.

Objectif(s)

Améliorer les conditions et le nombre de pratiquants seniors et sport santé.

Éléments de contexte

31 % des personnes ayant répondu à l'enquête préfèrent pratiquer une activité le matin. Les associations ont beaucoup de mal à positionner des nouvelles activités sur la journée.

Description de l'action et modalités de mise en œuvre

- Mettre en place un outil permettant de voir les créneaux de salle et terrains disponibles.
- Communiquer

Organisation des acteurs

Légende :

R : Réalisateur-trice – La ou les personnes chargées de réaliser concrètement l'action. Il doit y avoir au moins 1 R par action

A : Approbateur-trice – la personne responsable de l'action

C : Consultés / contributeurs – la ou les personnes qui doivent être consultées ou contribuer pour la conduite de l'action

I : Informés – la ou les personnes qui doivent être informées pour la conduite de l'action

	Adjoint au sport	Service des sports	OBS	Associations
Mettre en place un outil permettant de voir les créneaux de salle et terrains disponibles.	A	R	I	I
Communiquer	A	R	I	I

Moyens à mobiliser

- Humains
Service EES.
- Financiers
Extension Logiciel

Calendrier de mise en œuvre

2^{ème} semestre 2022 :

- Mettre en place un outil permettant de voir les créneaux de salle et terrains disponibles.
- Réunion d'information aux clubs

Critères d'évaluation et indicateurs de réussite

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- Nombre de créneaux supplémentaires utilisés.
- Nombre de pratiquants sur ces créneaux.